

**UMANIS SA**  
**Société anonyme au capital social de 2.792.369,58 €**  
**Siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier,**  
**92300 Levallois Perret**  
**403.259.534 RCS NANTERRE**

**RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES SOCIAUX DE  
LA SOCIETE UMANIS SA ET DES COMPTES  
CONSOLIDES AU 31/12/2008 DU GROUPE PRESENTE PAR  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 AVRIL 2009**

**SECTION 1 – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS  
DE L'EXERCICE ECOULE**

**I - Evolution de l'activité des métiers**

**1. Activités SSII**

**a) Les métiers du Conseil**

Le Groupe entend offrir à ses clients une offre complète qui commence par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations de consulting offertes sont l'optimisation des process, la conduite du changement et la formation.

**b) Assistance technique**

La part du chiffre d'affaires de l'activité "assistance technique", qui s'élève à 44 848 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, est stable par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le marché de l'assistance technique au cours de l'exercice 2008 s'est révélé encore plus concurrentiel qu'au titre du précédent exercice clos le 31 décembre 2007, en raison de la présence de grands groupes qui doivent faire face à des taux d'inactivité très élevés. Dans ce contexte, le Groupe a bien résisté grâce à sa valeur ajoutée dans les domaines de la Business Intelligence et de la CRM.

Le Groupe est l'un des trois premiers français dans ce secteur et le premier spécialiste.

### c) Les activités au forfait

Les activités au forfait représentent un chiffre d'affaires d'environ 15 133 K€ au 31 décembre 2008, stable par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2007, en raison du changement des habitudes du marché. Cette tendance, déjà constatée en 2007, s'est renforcée en 2008. Il s'agit d'un domaine où la compétence des équipes du Groupe est particulièrement appréciée pour prendre totalement en charge un projet avec une garantie de réussite, comme en témoigne l'indice de satisfaction clients qui est passé de 8,7/10 en 2007 à 8,8/10 en 2008.

Développement d'un centre de services à Tours : UMANIS a développé une activité de production des projets au forfait ou de Tierce Maintenance Applicative (TMA) pour accompagner ses clients dans l'optimisation des coûts obtenue par la mutualisation des ressources. Certifié par deux grands groupes français que sont EDF et GDF Suez comme Site Sur, notre centre de services de Tours a conclu plusieurs TMA d'envergure en 2008.

## 2. Activités annexes

### a) La recherche clinique (CRO)

Le chiffre d'affaires de la CRO (incluse dans l'activité "assistance technique") représente 9 % du chiffre d'affaires total en 2008 par rapport à 10,22 % en 2007. L'activité de ce département s'est élargie en s'intéressant au marché de la cosmétologie et de l'agroalimentaire à travers notamment les « alicaments ».

### b) L'intégration

L'activité intégration, constituée par la vente de licences, continue de réduire sa contribution au chiffre d'affaires global réalisé par le Groupe et se situe à un niveau de 464 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### c) Les centres de contact UMS

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 435 K€ L'activité a connu une année de croissance à hauteur de 10,3 % par rapport à 2007. L'année 2009 s'annonce comme une année stable.

### d) La Tierce Maintenance Applicative TMA et mutualisation de la maintenance

L'activité Externalis assure les prestations de Tierce Maintenance Applicative (TMA), Tierce Recette Applicative (TRA), Exploitation Informatique et Hébergement.

Les atouts d'Externalis sont liés à la réelle expérience en TMA acquise depuis 15 ans (le taux de renouvellement de nos contrats est de 95%), ainsi qu'à la forte expertise des technologies utilisées pour les applications BI, CRM, Décisionnel.

Vous trouverez ci-après le détail chiffré de l'activité du Groupe.

## II - Evolution de l'activité par région

La répartition du chiffre d'affaires en K€ par zone géographique est la suivante

	2008	2007
France	57 660	58 389
Reste de l'Europe	2 251	1 604
Total	59 911	59 993

## III - Evolution des indicateurs de performances

### 1 - Taux d'inter contrat

Afin de mesurer ses performances, le Groupe utilise l'indicateur du taux d'inter contrat. Celui-ci est calculé sur la base des consultants facturables des sociétés du Groupe et de ses filiales à l'étranger. Le taux des effectifs facturables au niveau du Groupe représente 81,5 % de l'effectif global (hors la Société et la société UMANIS MANAGED SERVICES).

Le taux d'inter contrat est calculé hors personnel en congé et/ou maladie et hors personnel en formation et avant-vente. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il s'établit à 2,9 % contre 3,7 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### 2 - Taux de Garantie

Dans les métiers du conseil en informatique, les contrats au forfait présentent un risque de garantie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'un système fonctionnant parfaitement (et correspondant au cahier des charges initial émis par le client) et ce, dans des délais et pour une somme forfaitaire, négociés lors de la signature du contrat. Si le temps passé est supérieur à celui estimé lors de la signature du contrat, ce type de prestations peut générer des pertes non négligeables. Par ailleurs, si des anomalies ou non conformités apparaissent pendant la période de garantie, les coûts d'intervention sont à la charge de la société du Groupe considérée.

Pour le Groupe, le taux moyen de dépassement observé sur les contrats au forfait est inférieur aux valeurs observées dans la profession, ce qui constitue une amélioration par rapport aux années précédentes.

## IV - Evolution des clients du Groupe

### Les 10 premiers clients du Groupe

	2008	2007	2006
Nombre de clients	382	415	338
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients (en k€)	25 857	31 996	24 600
10 premiers clients (en %)	43,10%	51,66%	51,70%

Le Groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, observée depuis fin 2007 que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du Groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission en fin d'année 2008.

### Des références prestigieuses

L'année 2008 a été une année de positionnement auprès de grands donneurs d'ordres tels que : la Banque de France, Bouygues Télécom, GDF Suez, EDF, Banque Populaire, Société Générale, France Télécom, Groupama, AGF, Cardif, RTE, Disney, Banque Postale.... afin de conforter, renforcer et augmenter le nombre de référencements.

	2008	2007	2006
Banques/Assurances	15%	20%	22%
Industrie	12%	12%	14%
Santé	13%	13%	13%
Transport	5%	5%	5%
Public/Administrations	12%	12%	5%
Télécoms	16%	15%	17%
Distribution	10%	10%	10%
Services	17%	13%	14%

## V – Evènements importants

### Contrôle fiscal UMANIS MANAGED SERVICES et UMANIS Ouest

Les sociétés UMANIS MANAGED SERVICES et UMANIS Ouest ont fait l'objet au cours de l'exercice 2008 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2005 et 2006. Les correctifs qui en ont résulté ont été pleinement intégrés dans les comptes clos au 31 décembre 2008.

### Constitution de la société HARRINGTON TECHNOLOGIES

La société HARRINGTON TECHNOLOGIES, société à responsabilité limitée au capital de 22.300 euros, a été constituée le 5 juin 2008 par la société UMANIS SA qui détient 19 % des parts composant le capital social, par Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK, Olivier POULIGNY et Xavier LAVERGNE qui détiennent respectivement 27 % des parts composant le capital social.

L'objet de la société HARRINGTON TECHNOLOGIES est d'offrir des prestations de services et de conseils informatiques.

### Augmentation de capital social du 26 septembre 2008 suite à la constatation de l'exercice de bons de souscription d'actions

Agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004, le conseil d'administration, au terme de sa séance du 20 juillet 2004, a attribué à Messieurs Laurent BAYCHELLIER, Jérôme BORECKI et Pascal VERMI respectivement 191.800, 95.900 et 47.950 bons de souscription d'actions (BSA), leur donnant droit de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,716 euros, celui-ci étant à libérer en totalité lors de la souscription.

Le 15 décembre 2004, le conseil d'administration a constaté l'exercice par Messieurs Laurent BAYCHELLIER, Jérôme BORECKI et Pascal VERMI des 90 % des bons qui leur ont été attribués et à la souscription à l'augmentation de capital en résultant.

Monsieur Laurent BAYCHELLIER le 24 octobre 2005 et Messieurs Jérôme BORECKI et Pascal VERMI, le 4 novembre 2005, ont exercé le solde, soit 10 % des bons qui leur ont été attribués, par la signature d'un bulletin d'exercice de bons et de souscription d'actions et par la libération de leur souscription auxdites actions par chèque adressé directement auprès d'Euro Emetteur Finance pour les montants respectifs de 13.732,88 euros pour le premier, 6.866,44 euros pour le second et 3.433,22 euros pour le dernier.

La Société n'ayant pas été informée, ni pu avoir connaissance de ces versements, le conseil d'administration a, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004 en sa 21<sup>ème</sup> résolution, constaté au terme de sa séance du 26 septembre 2008 (i) que les 33.565 actions nouvelles souscrites ont été intégralement libérées à hauteur d'une somme unitaire de 0,716 euros chacune, représentant pour l'ensemble des 33.565 actions ainsi souscrites, une somme globale de 24.032,54 euros, et (ii) que l'augmentation de capital en résultant se trouvait ainsi régulièrement et définitivement réalisée, moyennant la création et l'émission de 33.565 actions nouvelles, chacune de 0,11 euro de valeur nominale, entièrement libérées et intégralement souscrites, attribuées à hauteur de 19.180 actions pour Monsieur BAYCHELLIER, 9.590 actions pour Monsieur BORECKI et

4.795 actions pour Monsieur VERMI,

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 2.705.058,95 euros à 2.708.751,10 euros, par la création et l'émission de 33.565 actions nouvelles de 0,11 euro de valeur nominale chacune.

Depuis le 26 septembre 2008, le capital social de la Société ressort ainsi à 2.708.751,10 euros, divisé en 24.625.010 actions ordinaires de 0,11 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Abandon de créances détenues par UMANIS France (filiale d'UMANIS SA) sur sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne)

La société UMANIS FRANCE détenait à l'encontre de sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne), plusieurs créances dont le montant global s'élevait au 31 décembre 2008 à la somme de 4.515.287,74 euros TTC. Ces créances correspondaient à des avances à caractère commercial consenties par la société UMANIS FRANCE à la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES.

En raison d'importants besoins de financement pour l'exercice de ses activités commerciales, la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES a demandé à sa société mère, la société UMANIS FRANCE, de consentir un abandon desdites créances. En contrepartie de cet abandon, la société UMANIS France disposerait de la faculté d'utiliser les compétences et ressources de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES nécessaires à la poursuite de son développement en Espagne par l'externalisation d'une partie de ses projets au forfait vers cette dernière.

Par convention signée par les sociétés UMANIS FRANCE et UMANIS INNOVATIVE SERVICES en date du 31 décembre 2008, la société UMANIS FRANCE a consenti à sa filiale un abandon de ses créances pour un montant de 4.515.287,74 euros TTC.

SECTION 2 – PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

**I – Le compte de résultat consolidé - Activité et résultats chiffres DU GROUPE constitué par les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 59 911 K€ contre 59 993 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2007. Il se décompose comme suit :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Business Intelligence : 39 867 K€</li><li>- Consulting : 7 148 K€</li><li>- Centres d'Appel : 7 435 K€</li><li>- CRO : 5 461 K€</li></ul> |
|---|

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles du Groupe se sont élevées à 55 358 K€ contre 57 372 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit une diminution de 3,5 %.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à 41 646 K€ contre 43 991 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, représentent 69,5 % du chiffre d'affaires contre 73,3 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élevait à 747 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 887 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les achats et charges externes du Groupe représentent 10 898 K€ au 31 décembre 2008, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

Le poste impôts et taxes comprend les taxes autres que l'impôt sur les sociétés, telles que la taxe professionnelle et les taxes assises sur les salaires. Ce poste s'élève à 1 613 K€ en 2008, soit 2,7 % du chiffre d'affaires.

Les dotations et reprises sur amortissements et dépréciations s'élèvent à 262 K€ en 2008, soit 0,4 % du chiffre d'affaires.

#### La marge opérationnelle ou Résultat opérationnel courant

*La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 4 557 K€ au 31 décembre 2008 contre 2 621 K€ au 31 décembre 2007, soit un taux de marge de 7,6 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 contre 4,4 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.*

#### Autres produits et charges opérationnels

Les charges non récurrentes du Groupe sont de <1 919> K€ au 31 décembre 2008, contre <2 115> K€ au 31 décembre 2007. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, celles-ci sont essentiellement composées de frais de restructurations à hauteur de 1 652 K€

#### Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 2 865 K€ au 31 décembre 2008 contre 907 K€ au 31 décembre 2007.

#### Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de <24>K€ Les autres produits et charges financiers sont de <609>K€; il comprend essentiellement l'écart de change (soit <566 K€>) sur la dette d'Umanis UK.

Le résultat financier du Groupe est de 2 232 K€ au 31 décembre 2008, contre 704 K€ au 31 décembre 2007.

Aussi, le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 2 232 K€ au 31 décembre 2008 contre 704 K€ au 31 décembre 2007.

#### Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, de versement fait au titre de

la réserve spéciale de participation.

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2008, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

#### *Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts*

Au 31 décembre 2008, le montant des impôts différés activés est de 8 087 milliers d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2007)

Au 31 décembre 2008, le groupe a procédé à une réestimation des impôts différés fondée sur sa capacité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. D'une part les résultats enregistrés au 31 décembre 2008 et d'autre part les résultats futurs estimés permettent de justifier l'activation des impôts différés

## **II – Le bilan consolidé**

### Actif :

#### Les immobilisations

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 637 K€ au 31 décembre 2008, contre une valeur nette comptable de 763 K€ au 31 décembre 2007.

#### Les autres actifs non courants

Parmi les autres actifs non courants les impôts différés actifs s'élèvent à 8 087 K€ au 31 décembre 2008, inchangés par rapport au 31 décembre 2007.

#### Les comptes clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent à une valeur nette comptable de 21 245 K€ au 31 décembre 2008, contre 20 477 K€ au 31 décembre 2007, après prise en compte de dépréciations à hauteur de 5 863 K€ au titre d'exercices antérieurs.

En 2008, ce poste comprend des créances cédées (affacturation) pour 16 892 K€ qui trouvent leur contrepartie dans le passif financier courant.

### Passif :

#### La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 10 672 K€ au 31 décembre 2008, contre 7 381 K€ au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 44 %.

#### Les provisions pour retraites et engagements assimilés

Les provisions pour retraites et engagements assimilés s'élèvent à 516 K€ au 31 décembre 2008, contre 634 K€ au 31 décembre 2007.

Les autres provisions et dettes diverses non courantes s'élèvent à 549 K€ au 31 décembre 2008, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2007.

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 38 750 K€ au 31 décembre 2008 contre 41 263 K€ au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, ce passif est principalement constitué à hauteur de 17 214 K€ de créances cédées au factor et à hauteur de 13 988 K€ ("dettes fiscales et sociales") qui correspondent principalement au salaire de décembre versé le 2 janvier, aux charges sociales afférentes et à la tva.

#### La trésorerie nette consolidée

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 877 K€ au 31 décembre 2008, contre 500 K€ au 31 décembre 2007.

### **III - Activité et résultats chiffrés des filiales et sociétés contrôlées au cours de l'exercice – progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés et aux méthodes d'évaluation, qui sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2007.

#### Société UMANIS France SAS

Les comptes de la société UMANIS France, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 47 417 K€

Résultat net : <849> K€

#### Société UMANIS CONSULTING Sarl

Les comptes de la société UMANIS CONSULTING, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 287 K€

Résultat net : <84 >K€

#### Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 7 435 K€

Résultat net : 60 K€

#### Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 528 K€

Résultat net : <292> K€

Société UMANIS Nord SAS

Les comptes de la société UMANIS Nord, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 424 K€

Résultat net : <261> K€

Société OPENBIZZ SARL (anciennement dénommée EURATID)

Les comptes de la société OPENBIZZ, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 159 K€

Résultat net : 1 K€

Société GENIUS INFORMATIQUE SARL

Les comptes de la société GENIUS INFORMATIQUE, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 529 K€

Résultat net : <93 > K€

Société UMANIS OUEST Sarl

Les comptes de la société UMANIS OUEST, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 3 300 K€

Résultat net 498 K€

Société YLIANCE SAS

Les comptes de la société YLIANCE, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 398 K€

Résultat net : 73 K€

Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2008 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 335 K€

Résultat net : 257 K€

Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 582 K€

Résultat net 4 357 K€

*Société UMANIS LUXEMBOURG SA*

Les comptes de la société UMANIS LUXEMBOURG clos le 31 décembre 2008 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 315 K€  
Résultat net : 11 K€

Société UMANIS Suisse Sarl

Les comptes de la société UMANIS Suisse, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€  
Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Royaume-Uni Ltd

Les comptes de la société UMANIS Royaume-Uni, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€  
Résultat net : 0 K€

Société DAS KAPITAL SA

Les comptes de la société DAS KAPITAL, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€  
Résultat net : 0 K€

Société CIRCE INFORMATIQUE SARL

Les comptes de la société CIRCE INFORMATIQUE, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€  
Résultat net : 0 K€

Société XERIUS CONSULTING SARL

Les comptes de la société XERIUS CONSULTING, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 €  
Résultat net : 0 K€

Société UMANIS Allemagne Gmbh

Les comptes de la société UMANIS Allemagne, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

#### Société UMS Technology Sarl

Les comptes de la société UMS TECHNOLOGY, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 1 K€

#### Société UMANIS Innovative Services (MAROC)

Les comptes de la société UMANIS Innovative Services, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

#### Société UMANIS Finlande

Les comptes de la société UMANIS Finlande, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

#### Société UMANIS Danemark

Les comptes de la société UMANIS Danemark, clos le 31 décembre 2008, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€

Résultat net : 0 K€

#### UMANIS Italie SRL et UMANIS Pologne Sp Zoo

Ces sociétés ont été mises en sommeil ; aucun chiffre d'affaires ni aucun résultat n'a été dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### SECTION 3 – PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

Le Groupe intervient sur des marchés concurrentiels où les marges sont tirées vers le bas par la concurrence, procédant à des délocalisations de tout ou partie de leur activité afin d'abaisser les coûts de main d'œuvre (offshoring).

Une orientation vers des marchés à plus forte marge est recherchée en permanence :

- création de centres de services pour l'activité SSII
- intégration du savoir faire en open source pour l'activité SSII
- recherche de prestations multicanal pour le Contact center.

L'année 2009 est une année de crise pour le secteur SSII. Pierre Audoin Conseil prévoit pour la France et sur les marchés auxquels s'adresse Umanis, une baisse du chiffre d'affaires de 3 à 4 points, cela a de multiples conséquences et notamment :

- les prix de vente (TJ) sont tirés vers le bas par des sociétés qui n'ont pas d'autres choix que de « brader » leurs consultants en inter-contrat,
- Les services achat des clients profitent de la situation pour exercer une pression sur les prix,
- L'offshore et le nearshore sont des nécessités pour garder des marges acceptables,
- Les difficultés de recruter des talents expérimentés qui préfèrent attendre la sortie de crise pour rechercher un nouvel emploi,
- Le marché devient davantage un marché de forfait, ce qui est une donnée positive pour le Groupe.

Les principaux objectifs du Groupe pour 2009 sont de :

- poursuivre l'amélioration de la rentabilité de l'activité,
- maîtriser le taux d'inter contrat.

La croissance du Groupe prévue pour l'exercice 2009 s'annonce en conformité avec celle prévue pour le marché.

Les fonds propres du Groupe sont en amélioration, ils s'établissent à 10 672 K€ au 31 décembre 2008 contre 7 381 K€ au 31 décembre 2007.

Il n'existe plus de dettes non courantes au 31 décembre 2008. Les dettes moratoires auprès de Réunica Bayard et de la CCSF ont été totalement remboursées respectivement en septembre et novembre 2008.

Les ratios d'endettement fournisseurs du Groupe sont donc les suivants:

- 6.7 % (contre 6.6 % en 2007) pour le ratio dettes fournisseurs/chiffre d'affaires.
- 0.38 % (contre 0.53 % en 2007) pour le ratio dettes fournisseurs/fonds propres.

Il est précisé que la Société recourt à l'affacturage pour financer son Besoin en Fonds de Roulement.

#### SECTION 4 – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)

##### **I - Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et de l'architecture de systèmes (EAI).

Le Groupe propose une offre cohérente et globale aux entreprises (solutions orientées clients, intégrant BI, CRM, e-Business, SCM, contact center, conseil stratégique, conseil en organisation, conseil en innovation...).

L'action de la Société est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris S.A. sur la liste Eurolist C sous le code ISIN FR 0000066771.

## **II - Résultats chiffrés de l'exercice – le compte de résultat et le bilan de la société**

A titre liminaire et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître un montant de 17 776 € de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code, non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater précité, il vous sera demandé d'approuver le montant de ces dépenses non déductibles du résultat fiscal.

La Société n'a comptabilisé aucun frais en matière de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

### Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à 2 841 814 € et le total des produits d'exploitation à 2 855 875 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à <2 850 189> €, principalement provenant du poste « Autres achats et charges externes » pour <817 269> €, et des charges de personnel pour <1 907 330> €

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 ressort à 5 686 €

### Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 ressort à <620 700> €

### Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2008 s'établit à une perte nette comptable de <615 014> K€

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de <183 365> €, le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se traduit par une perte nette comptable de <798 379> €

### **III - Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi qu'il suit :

Soit	<798.379> €
au compte de report à nouveau qui, de :	<24.023.474>€
sera ainsi porté à :	<24.821.853>€

### **IV - Distribution de dividendes antérieurs**

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices sociaux clos.

### **V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 17 776 euros.

### **Vii – Tableau des résultats financiers**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

**Voir page suivante**

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES  
CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en application des articles R225-81, R-225-83 et R225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N - 31/12/2008	Exercice N - 31/12/2007	Exercice N-1 31/12/2006	Exercice N-2 - 31/12/2005	Exercice N-3 - 31/12/2004
En Euros					
<b>I. Capital social</b>	2 708 751 €	2 705 058 €	2 152 711 €	2 152 711 €	1 866 753 €
Nombre des actions ordinaires existantes	24 625 010	24 591 445	19 570 101	19 570 101	16 970 488
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
* par exercice de droits de souscription	2 172 700	2 172 700	2 057 681	2 057 681	2 457 755
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 841 814 €	3 462 963 €	2 534 247 €	3 884 363 €	3 634 641 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-599 829 €	-355 474 €	-977 940 €	622 303 €	-809 802 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	278 000 €	188 726 €	26 250 €	39 075 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-798 379 €	-95 090 €	-4 039 286 €	-2 012 366 €	-1 269 304 €
Résultat distribué	- €	- €	- €	- €	- €
<b>III. Résultat par actions</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	-0,03 €	-0,01 €	-0,05 €	0,03€	0,05 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-0,03 €	-0,00 €	-0,21 €	-0,11 €	-0,07 €
Dividende attribué par action	- €	- €	- €	- €	- €
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	21	23	35	31	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 266 967 €	1 486 185 €	1 148 297 €	1 345 544 €	1 575 047 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	640 363 €	759 534 €	611 254 €	632 480 €	797 504 €

## **SECTION 5 - DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE**

### **I - Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé**

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2008, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 0,28 € (le 18/12/2008) et 1,02 € (le 02/01/2008).

### **II - Informations sur la détention du capital et des droits de vote, sur les modifications intervenues au cours de l'exercice et sur les franchissements de seuils**

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessous, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Il n'existe pas, à ce jour, de disposition dans les statuts de la Société prévoyant un seuil statutaire déclenchant une obligation d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieure à celle du vingtième ci-dessus.

Conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, aucun franchissement de seuils, tant en droits de vote qu'en capital, n'a été déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et du marché.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2008, le concert existant entre Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et la société LP qu'il contrôle, Messieurs Olivier POULIGNY et Laurent LE MOIGNE (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2008, de 24.625.010 actions, auxquelles sont attachés 33.259.106 droits de vote), détenait 10.706.938 actions de la Société, auxquelles sont attachés 18.341.053 droits de vote, soit 43,48 % du capital et 55,146 % des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>% droits de vote</b>
M. Laurent PIEPSZOWNIK	8 089 639	32,851	14 912 659	44,838
Société civile LP	755 542	3,068	755 542	2,272
<i>Concert L Piepszownik / LP</i>	<i>8 845 181</i>	<i>35,920</i>	<i>15 668 201</i>	<i>47,110</i>
M. Laurent LE MOIGNE	390 200	1,585	645 184	1,940
M. Olivier POULIGNY	1 471 557	5,976	2 027 668	6,097
<b>Total de concert</b>	<b>10 706 938</b>	<b>43,480</b>	<b>18 341 053</b>	<b>55,146</b>

### **III - Description des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### **IV - Autorisation de racheter les actions de la société**

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 30 juin 2008 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, aux termes de sa quatorzième résolution, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 26 septembre 2008, d'utiliser cette autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 30 décembre 2009.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société Fortis Bank par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,

- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et dans le cadre de la politique financière du Groupe et de la remise en paiement de titres Umanis, Fortis Bank a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de 192.679 actions UMANIS, représentant 0,72 % du capital d'UMANIS SA au 31 décembre 2008, à un cours moyen d'achat de 0,3702 euros, dont le montant des frais de négociation s'est élevé à 237,83€

La société n'a procédé à aucune cession ni annulation de ses titres ainsi acquis.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions inscrites au nom d'UMANIS SA s'élève donc à 192.679 pour une valeur de 71.332,68 euros (soit à une valeur moyenne par action évaluée à son cours d'achat de 0,3702 euros)

## **V - Compte rendu de l'utilisation faite des délégations CONSENTIES au Conseil d'administration ACTUELLEMENT en cours**

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

### Actions et valeurs mobilières

#### **1. Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

**A.** Aux termes de la vingt-deuxième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 29 juin 2007, le conseil d'administration a reçu, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, délégation de compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou au profit de certaines catégories d'entre eux, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de la délégation, s'agissant d'actions existantes, ne pourra représenter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social et, s'agissant d'actions à émettre, ne pourra porter sur un nombre d'actions supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement sur le fondement de la délégation, que ce soit par émission ou rachat par la Société, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital social de la Société existant le jour où le Conseil d'administration prend sa décision. La délégation a été consentie pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 31 août 2010.

**B.** Usant de la délégation qui lui a été ainsi consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises :

- le 19 mars 2008, a constaté la caducité de 20.000 actions gratuites attribuées aux termes de ses délibérations prises le 21 mai 2007, sur délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005, et décidé l'émission et l'attribution de 485.077 actions

gratuites, au profit de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société,

- le 26 septembre 2008, a décidé l'émission et l'attribution de 18.857 actions gratuites, au profit de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société,
- le 26 décembre 2008, a constaté la caducité de 10.000 actions gratuites attribuées aux termes de ses délibérations prises le 21 mai 2007, sur délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2005.

Conformément à la réglementation, le rapport prévu par les dispositions de l'article L225-197-4 du Code de commerce a été établi et vous est présenté à l'occasion de la présente assemblée générale ordinaire annuelle.

## **2. Attribution de bons de souscriptions d'actions**

**A.** Nous vous rappelons qu'aux termes de la vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2004, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 1.564.418 actions.

**B.** Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 20 juillet 2004, a procédé à l'émission de 537.000 bons de souscription d'action (BSA) attribués gratuitement, dits « BSA 07-04 », donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,716 € à libérer en totalité lors de la souscription, au profit de salariés bénéficiant d'un statut élevé dans le Groupe.

Au 31 décembre 2008, 4.795 BSA 07-04 étaient toujours en cours de validité et viennent à expiration le 19 juillet 2009. A cette même date, le solde des BSA émis, soit 15.340 BSA attribués au cours du conseil d'administration du 20 juillet 2004, sont devenus caducs, son bénéficiaire ayant quitté la Société.

### Options de souscription d'actions (stock options)

L'ensemble des plans de stocks options mis en place entre le 26/10/1999 et le 31/10/2000 sont arrivés à expiration en 2007. Aucun plan de souscription d'actions n'a depuis été mis en place par la Société.

## **VI - Actionnariat des salariés**

Il n'existe pas, à la date du 31 décembre 2008, de Plan d'Epargne Entreprise ouvert aux salariés des sociétés du Groupe.

Comme indiqué ci-dessus :

- aux termes de ses délibérations prises le 19 mars 2008, le conseil d'administration, utilisant la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 29 juin 2007, a procédé à l'attribution gratuite, en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de

commerce, de 485.077 actions au bénéfice de personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France S.A., filiale à 100 % de la Société.

- aux termes de ses délibérations prises le 26 septembre 2008, le conseil d'administration, utilisant la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 29 juin 2007, a procédé à l'attribution gratuite, en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, de 12.857 actions au bénéfice de personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France S.A., filiale à 100 % de la Société.

A l'exception de ce qui précède, il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, de rachat en bourse ou d'émission d'actions réservées à tout ou partie des salariés des sociétés du Groupe.

## **SECTION 6 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **I - Mandataires sociaux**

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

<b>Prénom, Nom Mandat social</b>	<b>Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe</b>
<b>Laurent Piepszownik</b> Président Directeur Général – Administrateur	<b>Président de :</b> UMANIS FRANCE OPENBIZZ UMANIS Luxembourg  <b>Gérant de :</b> UMS Technology UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES GENIUS INFORMATIQUE XERIUS CONSULTING CIRCE INFORMATIQUE DAS KAPITAL
<b>Olivier Pouligny</b> Directeur Général Délégué - Administrateur	<b>Président de :</b> YLIANCE UMANIS Nord  <b>Directeur Général de :</b> UMANIS FRANCE  <b>Gérant de :</b>

	UMANIS OUEST UMANIS INSTITUT
<b>Laurent Le Moigne</b> Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
<b>Frank Mouchel</b> Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe
<b>Ludovic Marty</b> Administrateur	Non salarié Aucune fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

<b>Prénom, Nom Mandat social</b>	<b>Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</b>
<b>Laurent Piepszownik</b> Président Directeur Général Administrateur	<b>Liquidateur (liquidation amiable) de :</b> VISPORT (depuis le 27 novembre 2007) SPORTAIL (depuis le 10 décembre 2007)  <b>Gérant de :</b> Société Civile LP CHANTE A COOK
<b>Olivier Pouligny</b> Administrateur Directeur général Délégué	<b>Gérant de :</b> WIC (jusqu'au 20 mars 2008)
<b>Laurent Le Moigne</b> Administrateur	<b>Président de :</b> LE VIN DANS TOUS SES ETATS (LVDTSE) <b>Gérant de :</b> LE VIN EN TETE
<b>Frank Mouchel</b> Administrateur	<b>Administrateur de :</b> AXA ASSISTANCE SA INTER PARTNER ASSISTANCE HOSTA <b>Membre du Conseil de Surveillance :</b> SERVICES EPARGNE ENTREPRISE <b>Directeur de :</b> Direction Conseil et Services Assurances de personnes d'AXA France SERVICES
<b>Ludovic Marty</b> Administrateur	<b>Président de :</b> PRAGMATY SAS

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

-

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

*Jetons de présence*

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 € au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et 30 juin 2010.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

*Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : Néant*

*Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux :*

Attribution par le conseil d'administration réuni le 16 mai 2008, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 29 juin 2007 conférée aux termes de sa 21<sup>ème</sup> résolution, de 552.425 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) au profit de Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, Président Directeur Général de la Société.

*Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux : Cf. VI « Actionnariat salarié »*

Nous vous précisons que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 mars 2008 (Cf. paragraphe 1 de la partie V de la Section 5 du présent rapport), a décidé de procéder à l'émission et l'attribution gratuite de 485.077 actions de la Société au profit de salariés ou de dirigeant mandataire social de la Société ou de la société Umanis France, filiale à 100% de la Société, dont 400.000 actions attribuées gratuitement à M. Olivier POULIGNY, mandataire social de la Société, a décidé, en application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, qu'un nombre d'actions égal au dixième des actions gratuites ainsi attribuées audit dirigeant, soit 40.000 actions, devront être conservées par ce dernier au nominatif et ne pourront être cessibles jusqu'à la cessation de son mandat.

*Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant*

Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société (Société UMANIS France - Société UMANIS MANAGED SERVICES (ex CALL ONE) - Société UMANIS CONSULTING - Société UMS-Technology – Société OPENBIZZ - Société GENIUS INFORMATIQUE, Société CIRCE INFORMATIQUE, Société XERIUS CONSULTING, Société UMANIS Ouest, Société UMANIS Nord, Société YLIANCE, Société UMANIS Institut - Filiales étrangères) : Néant

Indemnités de départ à la retraite des mandataires sociaux

L'indemnité de départ à la retraite est provisionnée comme suit :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 24 301 €
- M. O. POULIGNY : 19 642 €

*Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 : Néant*

En tant que de besoin, nous vous informons que M. O. POULIGNY, mandataire social de la Société et de certaines des sociétés membres du Groupe, a notifié le 18 mars 2008 au conseil d'administration de la Société, de sa décision de renoncer à l'ensemble des 265.981 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) qui lui ont été attribués et à la faculté de les exercer dans le délai qui lui était imparti.

*Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci : Néant*

L'ensemble des éléments d'informations concernant la rémunération des dirigeants vous est précisé dans le rapport établi par le Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle mises en place par la Société, notamment des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux de la Société et consolidés du Groupe. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, ce rapport est annexé au présent rapport et sera publié dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## **II - Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par les dirigeants et autres personnes**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	Néant				
Olivier POULIGNY	Administrateur - Directeur Général Délégué de la Société	Néant				
Laurent LE MOIGNE	Administrateur de la Société	Vente	15/01/2008	26.665	0,806	21.491,99
		Vente	10/03/2008	30.000	0,721	21.630,00
		Vente	01/04/2008	5.000	0,79	3.950,00
		Vente	10/04/2008	10.000	0,714	7.140,00
		Vente	11/04/2008	10.000	0,713	7.130,00
		Vente	12/06/2008	13.407	0,674	9.036,32
		Vente	13/06/2008	9.802	0,67	6.567,34
		Vente	09/12/2008	87.085	0,34	29.608,90
		Achat	09/12/2008	87.085	0,34	29.608,90
		Vente	16/12/2008	112.085	0,31	34.746,35
		Achat	16/12/2008	112.085	0,31	34.746,35
Société Civile LP	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier	Néant				
Frank MOUCHEL	Administrateur de la Société	Néant				
Ludovic MARTY	Administrateur de la Société	Néant				

### **III - Situation des mandats des administrateurs**

Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours de l'assemblée générale du 30 juin 2004, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le mandat d'administrateur de Monsieur LE MOIGNE, coopté par le conseil d'administration le 7 novembre 2005, prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les mandats de Messieurs Ludovic MARTY et Frank MOUCHEL, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008, pour une période de six années, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aucun mandat d'administrateur n'arrive donc à expiration au cours de la présente assemblée générale.

#### **IV - Situation des mandats des commissaires aux comptes**

Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2008 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous vous rappelons par ailleurs que les mandats de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés, et de co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Claude ESPERON DESSAUX, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

#### **Section 7 - Conventions et engagements réglementés**

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.

**section 8 - Rapport général DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008 - Rapport du Président du conseil D'ADMINISTRATION sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société,**

Il vous sera donné lecture du rapport général de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il vous sera également donné lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, ainsi que du rapport de vos commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En tant que de besoin, nous vous informons que, conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration a approuvé au cours de sa séance du 30 avril 2009, les termes du rapport du président du conseil d'administration.

**SECTION 9 - Approbation des comptes sociaux, quitus aux administrateurs**

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

**SECTION 10 – INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE**

**I - Evènements importants survenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS**

Contrôle fiscal des sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (anciennement dénommée Euratid)

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord, UMANIS Consulting et Openbizz (anciennement dénommée Euratid) ont fait l'objet en début d'année 2009 d'un contrôle fiscal, dont les conclusions ne sont pas encore connues à ce jour.

**II - Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

L'essentiel des progrès a porté sur l'amélioration du contrôle interne, ce qui a permis un meilleur contrôle des coûts et notamment un suivi minutieux du taux d'inter contrat.

Grâce au renforcement du service Recrutement, nous avons pu maintenir un niveau de recrutement en rapport avec nos besoins.

### **III - Analyse de la situation financière et de la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires - informations sur les risques de marché**

La Société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers ayant une influence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits.

Les principaux risques et incertitudes pesant sur la Société et le Groupe sont les suivants.

Les risques présentés ci-dessous sont ceux que la Société considère comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

#### **1- RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES EFFECTIFS**

La réussite future du Groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du Groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le Groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur de la Société et de son Groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

#### **2- CAPACITE A FIDELISER LES COLLABORATEURS**

La fidélité est un élément clé de la croissance du Groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le Groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le Groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique,
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché,
- des locaux offrant un cadre de travail agréable,

une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover. Cette politique a déjà porté ses fruits puisque le turnover tend à diminuer.

### 3- RISQUES LIES AU MARCHÉ

La capacité du Groupe à gérer efficacement sa rentabilité face à la conjoncture économique et financière difficile et maintenir son niveau d'activité, lui impose de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. En particulier, le Groupe devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés.

### 4- RISQUES LIES AUX PERSONNES CLÉS

Le succès du Groupe dépend de manière significative de quelques hommes/femmes clés. Le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une de ces personnes pourrait être dommageable pour la Société et son Groupe même si le Comité de Direction saurait pallier un tel cas de figure.

La Société a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, afin d'associer pleinement ses principaux salariés et dirigeants aux fruits de sa croissance.

### 5- RISQUES LIES A LA TECHNOLOGIE

Le Groupe maîtrise des technologies innovantes (CRM, BI, E-business ...) qui sont installées dans les entreprises clientes. Les dirigeants de la Société et du Groupe n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Les prévisions sont essentiellement fondées sur des produits existants intégrant une technologie maîtrisée.

Par ailleurs, le service marketing suit avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché.

### 6- RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du Groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail. Les litiges survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été dûment provisionnés dans les comptes de la Société et n'ont pas de caractère significatif.

Il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, un impact sur la situation financière, l'activité, le patrimoine, les perspectives de la Société et des filiales du Groupe qu'elle constitue.

## 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Selon le Livre VII du Code de Propriété Intellectuelle, une marque enregistrée par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur ce signe; l'atteinte à celui-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris au moyen d'un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon, qui peut donner lieu à des sanctions aussi bien civiles que pénales. Conformément au principe de spécialité, une marque est protégée pour les produits et services identiques ou similaires à ceux désignés dans le dépôt, dès lors qu'il existe un risque de confusion dans l'esprit du public. La marque fixe l'image de l'entreprise et la protège contre les usurpateurs en offrant à la Société un monopole d'exploitation et des moyens efficaces pour la défendre.

La marque UMANIS est propriété de la Société et a été déposée pour la France en 2000.

Le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la Société de s'assurer une protection juridique efficace.

Les codes source des logiciels conçus et développés par la Société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger.

Enfin, la Société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels [umanis.com](http://umanis.com), [umanis.fr](http://umanis.fr), [umanis.net](http://umanis.net) et [umanis.org](http://umanis.org).

## 8- DEPENDANCES EVENTUELLES

Néant

## 9- PARTENARIATS

A ce jour, la Société et son Groupe n'ont pas signé de partenariat commercial ou technologique d'une importance telle que la remise en cause de celui-ci soit susceptible d'affecter leurs perspectives.

## 10- ACTIFS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

A ce jour, la Société et son Groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'une sûreté, d'un nantissement ou d'un privilège quelconque susceptible de leur en empêcher la libre disposition.

## 11- ASSURANCES

La politique de gestion des risques de la Société et de son Groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AON et VERSPIREN pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La Société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace sans franchise.

- Un contrat de couverture du risque informatique couvre une valeur globale de 1.200.000 € Les pertes financières en cas d'infection informatique ont fait l'objet d'un contrat prévoyant une couverture de 305.000 €
- Une assurance en responsabilité civile exploitation tous dommages confondus de 7.500.000 € par an et par sinistre (dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 €; dommages immatériels non consécutifs : 500.000 €) avec une franchise de 1.500 €
- Un contrat de responsabilité civile professionnelle tous dommages confondus a été souscrit pour une garantie de 3.000.000 € par an.
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été souscrit.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance. Par ailleurs, le Groupe ne dispose d'aucune compagnie d'assurance captive.

### 12- RISQUES LIÉS A LA CONCURRENCE

La concurrence sur le marché du conseil en CRM et de la BI est très forte. Si le Groupe ne parvient pas à rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs, son activité, son résultat d'exploitation et sa situation financière pourraient s'en trouver affectés. Le Groupe se trouve en compétition avec les grands intégrateurs de technologies, les grands cabinets d'audit, les cabinets internationaux de conseil en stratégie et d'autres sociétés de conseil en CRM et en BI. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

Les mesures mises en œuvre pour palier les effets d'un environnement concurrentiel sont résumées dans le chapitre sur la politique commerciale du Groupe. Jusqu'à présent, cette politique a permis à la Société de se maintenir dans le peloton de tête du classement des entreprises spécialisées en BI.

### 13- NOUVEAUX ENTRANTS SUR LE MARCHÉ

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir au moins à trois niveaux.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre décisionnelle pour les entreprises nécessite une expérience qui couvre l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà de problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que les télécommunications, la distribution, la banque, l'assurance, l'industrie pharmaceutique, le secteur public, les services.

La mise en œuvre d'un tel pilotage de la performance de l'entreprise, qui optimise son organisation et ses coûts, est généralement confiée à un prestataire très expérimenté. La Société, créée en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant dans le secteur de Business Intelligence (BI) et du CRM en France selon les analyses publiques du groupe PAC.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. La Société, depuis plus

de 15 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants qui leur permet de s'intégrer rapidement parmi les 750 salariés du Groupe.

Enfin, la troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme la Société avec les éditeurs de logiciels. Ainsi, il est remarquable de constater que depuis de nombreuses années, la Société a conclu divers partenariats notamment avec SAS, premier éditeur mondial de business intelligence et de business analytics, avec UBMATRIX, société ayant développé le langage XBRL, langue informatique spécialisé dans le reporting financier. Le Groupe va pouvoir proposer à ses clients la mise en œuvre d'une solution complète (logiciel et service) pour répondre à leurs besoins décisionnels.

#### 14- RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS FUTURES ET LEUR INTEGRATION

La Société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la Société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs issus de cette augmentation. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

#### 15- RISQUES CLIENTS

Pour suivre notre carnet de commandes, nous disposons d'un outil informatique de gestion commerciale, alimenté en temps réel, qui nous restitue l'ensemble des projets, du stade de la proposition jusqu'à la signature du contrat.

Le *book to bill*\* sur l'année 2008 est resté légèrement positif, ce qui confirme le dynamisme commercial du Groupe (\*le ratio *book to bill* mesure les nouvelles commandes par rapport au chiffre d'affaires produit et est considéré comme un important indicateur de la croissance à venir) en dépit d'un environnement économique dégradé.

Ainsi, le Groupe a gagné ou confirmé au cours de ce semestre, de nombreux référencements dans des secteurs aussi variés que la banque, l'assurance, les "*utilities*", les opérateurs télécoms, ainsi que des grands groupes industriels.

#### 16- RISQUES FOURNISSEURS

Néant

#### 17- RISQUES DE MARCHE

La principale partie du passif de la Société est constituée de dettes non financières.

## Instruments financiers

Le Groupe n'a eu recours à aucun nouvel instrument financier. Le Groupe facture et achète dans la devise de chaque pays et ne prend donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en euro. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

### 18- RISQUES ET CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement.

Concernant la revente de matériel informatique qui représente une part marginale du chiffre d'affaires social, la Société intervient uniquement en tant que revendeur. Le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité.

### 19- PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES RISQUES

Les procédures mises en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques figurent dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

### 20- FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le moratoire conclu avec la CCSF étant arrivé à terme, il est probable mais non estimable et non certain que le groupe soit enclin à verser des pénalités de retard et majoration. Il n'est pas aujourd'hui possible d'estimer le montant de ces derniers. Le groupe considère qu'il s'agit de passifs éventuels.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur sa situation financière, son activité, son résultat, et le cas échéant sur son Groupe.

## **IV - INFORMATIONS RELATIVES A LA FAÇON DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE SON ACTIVITE**

### Conséquences environnementales :

Les activités de la Société et de ses filiales ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

### Conséquences sociales :

Informations sociales relatives à l'exercice 2008	
Informations concernant l'effectif	
Effectif total (au 31/12/2008) :	766
CDI :	690
CDD :	69
Stagiaires	7

Informations sociales relatives à l'exercice 2008	
Embauches :	
- embauches de CDI :	232
- embauches de CDD :	264
Difficultés éventuelles de recrutement (analyses)	Non
Départs :	646
- licenciements :	77
- démission :	154
Heures supplémentaires	Le personnel non-cadre est essentiellement celui de la société UMANIS MANAGED SERVICES et leur travail s'effectue selon une modulation annuelle pour une périodicité 1 <sup>er</sup> sept N-1/31 août N+1. Pas d'heures supplémentaires. Le personnel cadre bénéficie d'un forfait annuel soit de 218 jours soit de 220 jours travaillés en fonction de la classification. Aucune heure supplémentaire n'est donc comptabilisée
Main d'œuvre extérieure à la Société	Recours au travail intérimaire : extrêmement rare
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi : effort de reclassement réembauches et mesures d'accompagnement :	Aucun plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'a été réalisé sur l'année 2008
Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail :	
- effectif salarié à temps plein :	718
- effectif salarié à temps partiel :	29
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	- 35 heures
- à temps partiel :	- les temps partiels varient principalement entre un 4/5 <sup>ème</sup> de temps et un mi-temps (souvent dans le cadre d'une reprise après congé maternité)
Motifs et durée de l'absentéisme :	L'absentéisme global au sein du Groupe a principalement pour cause la maladie et la maternité. On comptabilise 8 accidents du travail sur l'exercice
Evolution annuelle de la rémunération : égalité professionnelle hommes/femmes :	La proportion hommes / femmes est : en global : 44,27 % de femmes en global : 55,73 % d'hommes
Conditions d'hygiène et de sécurité : existence ou non de risques majeurs : fréquence des réunions du CHSCT : taux d'accident du travail :	Non Une fois par trimestre 1,1% en moyenne, sur l'ensemble des sociétés du Groupe

<b>Informations sociales relatives à l'exercice 2008</b>	
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	7 salariés en invalidité déclarés aux AGEFIPH
Œuvres sociales :	Les œuvres sociales sont gérées par le comité d'Unité Economique et Sociale. Un pourcentage minimum de 0,2% de la masse salariale leur est attribué
Importance de la sous-traitance :	La sous-traitance (interim) concerne uniquement les services administratifs.
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	La société UMANIS MANAGED SERVICES participe à la politique de l'emploi en région sur Pau
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Le Groupe entretient des liens privilégiés avec de nombreuses écoles d'ingénieurs. Il contribue à leur financement par l'attribution de la taxe d'apprentissage
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Le Groupe, présent en Espagne, assure à l'ensemble des salariés un niveau de rémunération équivalent et ajuste éventuellement celui-ci si les niveaux de vie locaux sont élevés, ce qui est naturellement le cas au Luxembourg
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Le Groupe recrute sur les marchés locaux d'emploi

## **SECTION 11 - AUTRES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE**

### **I – JETONS DE PRESENCE**

Nous vous invitons à vous reporter à la Section 7 ci-avant.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils ont été arrêtés par votre conseil d'administration et nous vous invitons à adopter les résolutions à titre ordinaire que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Nous vous remercions de votre confiance.

### **IV – CONSTATATION DE L'ENCADREMENT SPECIFIQUE DES ACTIONS GRATUITES ATTRIBUES AUX DIRIGEANTS**

Nous vous rappelons que votre conseil d'administration, lors de sa séance du 19 mars 2008, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2008, a procédé à

l'attribution d'actions gratuites à certains dirigeants de la Société.

En application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a décidé que le nombre d'actions égal au dixième des actions gratuites ainsi attribuées aux dirigeants, devront être conservé au nominatif et ne pourront être cessibles jusqu'à la cessation de leur mandat social.

Nous vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# **UMANIS**

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier  
92300 Levallois Perret

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Exelmans Audit & Conseil  
5, rue Erlanger  
75016 Paris

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **UMANIS**

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier  
92300 Levallois Perret

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de la note 3 de l'annexe aux comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil



Eric GUEDJ

Deloitte & Associés



Jean-Luc BERREBI

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

Bilan (En euros)

ACTIF	Exercice 2008			Exercice 2007	PASSIF	Exercice 2008	Exercice 2007
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net		Net	Net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisation Incorporelles	123 704	101 207	22 497	34 503	Capital	2 708 751	2 705 059
Immobilisations Corporelles	123 486	112 526	10 960	3 645	Prime d'émission	33 347 359	33 328 433
Immobilisations financières	20 341 520	3 352 990	16 988 530	16 212 451	Réserves		
					Réserve légale	7 634	7 634
					Réserves réglementées	0	0
					Autres	1 414	0
<b>TOTAL Actif immobilisé</b>	<b>20 588 709</b>	<b>3 566 722</b>	<b>17 021 987</b>	<b>16 250 599</b>	Report à nouveau	-24 023	-23 928
					<b>Résultat de l'exercice</b>	474	384
					Provision réglementées	-798 379	-95 090
Actif Circulant :					<b>TOTAL Capitaux Propres</b>	<b>11 243 305</b>	<b>12 017 652</b>
Stocks et encours					Provisions pour risques et charges	194 022	185 242
Marchandises							
Avances et acomptes versés	110 291		110 291	110 291	Dettes :		
Créances					Emprunts et dettes assilées	20 040 970	15 084 679
Client et comptes rattachés	18 042 835	2 261 305	15 781 530	13 344 367	Avances et acomptes reçus		
Créances Fiscales et sociales	155 408		155 408	117 578	Fournisseurs et comptes rattachés	4 242 559	3 298 194
Autres	10 036 644	5 073 794	4 962 850	3 399 799	Dettes fiscales et social	2 889 874	2 544 487
Valuers mobilière de placement	0		0	0	Autres	155 346	176 301
Disponibilités	714 954		714 954	57 803	<b>TOTAL Dettes</b>	<b>27 522 770</b>	<b>21 103 662</b>
Caisse	0		0	0	Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL Actif Circulant</b>	<b>29 060 131</b>	<b>7 335 099</b>	<b>21 725 032</b>	<b>17 029 838</b>			
Charges Constatées D'avance	19 055		19 055	26 119			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>49 667 896</b>	<b>10 901 821</b>	<b>38 766 075</b>	<b>33 306 556</b>		<b>38 766 075</b>	<b>33 306 556</b>

Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2008

Compte de Résultat (En euros)

	Exercice 2008	Exercice 2007
<b>Produits d'Exploitation</b>		
Ventes de Marchandises	0	0
Production vendues (Bien et service)	2 841 814	3 462 963
<b>Montant net du Chiffre d'Affaires</b>		
Production stockée		
Production Immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprise de provision et amortissements	0	0
Transferts de charges	9 678	52 366
Autres produits	4 383	14 818
<b>TOTAL Produits d'exploitation</b>	<b>2 855 875</b>	<b>3 530 147</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>		
Achat de marchandises	6 407	5 254
Variation de stock de marchandise	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Autres Achats et charges externes	810 863	663 975
Impôts taxes et versement assimilés	100 397	65 837
Salaires et traitements	1 220 300	1 486 185
Charges sociales	640 363	759 534
Dotation aux amortissements et provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	15 184	15 617
Sur immobilisations : dotation aux Provisions	0	0
Sur actif circulant : dotation aux provisions	0	0
Pour risques et charges : dotation aux provisions	0	0
Autres Charges	56 676	50 007
<b>TOTAL Charges d'exploitation</b>	<b>2 850 190</b>	<b>3 046 409</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 685</b>	<b>483 739</b>
<b>Produits Financiers</b>		
De participation	0	0
De valeur mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	189 028	68 852
Reprise sur provision et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	0	0
Produits net sur cession de valeur mobilières de placement	2319,9	13475,36
<b>TOTAL Produits financiers</b>	<b>191 348</b>	<b>82 327</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotation aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	812 048	630 065
Différence négative de change	0	0
Charge nette sur cessions de valeur mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL Charges financières</b>	<b>812 048</b>	<b>630 065</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-620 700</b>	<b>-547 738</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-615 015</b>	<b>-63 999</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opération de gestion	41 048	8 823
Sur opération en capital	0	0
Reprise sur provisions et transferts de charges	0	28000
<b>TOTAL Produits Exceptionnelles</b>	<b>41 048</b>	<b>36 823</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
sur opération de gestion	184 504	240 853
Sur opération en capital	31 130	75 061
Dotations aux amortissements et provisions	8 780	30 000
<b>TOTAL Charges d'exploitation</b>	<b>224 413</b>	<b>345 914</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-183 365</b>	<b>-309 091</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés	0	-278 000
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-798 379</b>	<b>-95 090</b>

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les comptes sont présentés en Euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 1- Faits caractéristiques de l'exercice

- **Augmentation de Capital du 26 septembre 2008 suite à la constatation de l'exercice de bons de souscription d'actions**

Agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004, le conseil d'administration au terme de sa séance du 20 juillet 2004 a attribué à Messieurs Laurent BAYCHELLIER, Jérôme BORECKI et Pascal VERMI respectivement 191.800, 95.900 et 47.950 bons de souscription d'actions (BSA), leur donnant droit de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,716 euros, à libérer en totalité lors de la souscription.

Le 15 décembre 2004 le conseil d'administration a constaté l'exercice par Messieurs Laurent BAYCHELLIER, Jérôme BORECKI et Pascal VERMI des 90 % des bons qui leur ont été attribués et à la souscription à l'augmentation de capital en résultant.

Monsieur Laurent BAYCHELLIER le 24 octobre 2005 et Messieurs Jérôme BORECKI et Pascal VERMI, le 4 novembre 2005, ont exercé le solde, soit 10 % des bons qui leur ont été attribués par la signature d'un bulletin d'exercice de bons et de souscription d'actions et par la libération de leur souscription par chèque directement auprès de Euro Emetteur Finance pour les montants respectifs de 13.732,88 euros pour le premier, 6.866,44 euros pour le second et 3.433,22 euros pour le dernier.

La Société n'ayant pas été informée de ces versements, le Conseil d'administration a, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004 en sa 21<sup>ème</sup> résolution, finalement constaté au terme de sa séance du 26 septembre 2008 (i) que les 33.565 actions nouvelles ont été intégralement libérées à hauteur d'une somme unitaire de 0,716 euros chacune, soit une somme globale de 24.032,54 euros, et (ii) que l'augmentation de capital en résultant se trouve ainsi régulièrement et définitivement réalisée, moyennant la création et l'émission de 33.565 actions nouvelles, chacune de 0,11 euro de valeur nominale, entièrement libérées et intégralement attribuées aux souscripteurs à hauteur de 19.180 actions pour Monsieur BAYCHELLIER, 9.590 pour Monsieur BORECKI et 4.795 pour Monsieur VERMI,

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 2.705.058,95 euros à 2.708.751,10 euros par la création et l'émission de 33.565 actions nouvelles de 0,11 euro de valeur nominale chacune.

Depuis le 26 septembre 2008, le capital social de la société ressort ainsi à 2.708.751,10 euros composé de 24.625.010 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune.

- **Cession de créances détenues par UMANIS SA sur UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne) à sa filiale UMANIS FRANCE**

La société UMANIS SA détenait sur UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne) un ensemble de créances dont le montant s'élevait à la somme de 2.663.024 euros TTC. Cette créance a été cédée à Umanis France pour la somme de 2.663.024 euros TTC.

- **Abandon de créances détenues par UMANIS France sur UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne)**

La société UMANIS FRANCE détenait dans sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne) d'un ensemble de créances dont le montant s'élevait à la somme de 4.515.287,74 euros TTC. Cette créance correspondait à des avances à caractère commercial consenties par la Société UMANIS FRANCE à la Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES.

En raison d'importants besoins de financement pour l'exercice de ses activités commerciales, la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES a demandé à sa société mère, la société UMANIS FRANCE d'abandonner l'ensemble de ses créances qu'elle détient à son encontre. En contrepartie, pour la société UMANIS France, de pouvoir utiliser les compétences et ressources de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES nécessaires à la poursuite de son développement en Espagne par l'externalisation d'une partie de ses projets au forfait vers cette dernière.

Par convention signée par les sociétés UMANIS FRANCE et UMANIS INNOVATIVE SERVICES en date du 31 décembre 2008, la société UMANIS FRANCE a consenti à sa filiale un abandon de l'ensemble de ses créances pour un montant de 4.515.287,74 euros TTC.

## **2 – Evénements postérieurs à la clôture**

La société UMANIS SA a fait l'objet en début d'année 2009 d'un contrôle fiscal dont les conclusions ne sont pas encore connues à ce jour.

## **3 - Principes, règles et méthodes comptables**

### Etablissement des comptes

Les comptes relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2008 ont été établis en euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable). Le nouveau règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs est appliqué depuis le 1er janvier 2002.

### Règlement sur les actifs

La société a appliqué au 01/01/2005 les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur des périodes de 1 et 3 ans.

## Umanis Sa Annexe Comptes sociaux 31 décembre 2008

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur net comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire est notamment appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres corrigée des plus-values latentes, intégrant la prise en compte de l'évaluation des éléments incorporels. L'estimation de la valeur attribuée aux éléments incorporels découle de l'application de méthodes couramment retenues (approche par la méthode des « discounted cash flow »).

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, du fait du risque de non recouvrement de certaines créances.

### Indemnités de départ en retraite

Conformément aux dispositions légales en vigueur dans les principaux pays d'implantation de la société Umanis, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations aux caisses de retraite, comptabilisées en charges.

Comme l'ensemble des sociétés du Groupe Umanis, la société a calculé le montant de ses engagements en matière de départ en retraite, il s'élève à 76 K€. Le groupe a décidé d'appliquer la méthode préférentielle et les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,50%
Prise en compte de tous les salariés	
Initiative du départ :	Salarié
Méthode de calcul :	Prospective Evaluation de l'indemnité à verser puis proratisation selon le rapport ancienneté acquise / ancienneté totale Cette méthode correspond à celle des unités de crédit projetés imposée par les IAS 19 et recommandée par le conseil national de la comptabilité
Convention collective :	Bureau d'études techniques
Age de départ à la retraite :	65 ans
Progression de salaire :	2,50%
Rotation du Personnel :	16,00% (Entrées + Sorties)/2/Effectif total début d'année
	Effectif au 31/12/07 : 25 Nombre de départ : 2 Nombre d'arrivé : 6
Taux de charges Patronales :	45%

L'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite, l'effectif de la société n'étant pas susceptible de bénéficier des dispositions plus favorables de cet accord.

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaire est principalement constitué de refacturations intra groupe

**4 – Tableau de variation des Capitaux propres au 31/12/2008**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Nombre d'action	Capital	Primes	Réserves	Repc
<b>Solde au 31/12/2006</b>	<b>19 570 101</b>	<b>2 152</b>	<b>29 476</b>	<b>0</b>	
Affectation résultat 2006		0	0	0	
Augmentation Kal 2007	5 021 344	553	3 852	0	
Résultat net 2007		0	0	0	
Charges à répartir		0	0	0	
<b>Solde au 31/12/2007</b>	<b>24 591 445</b>	<b>2 705</b>	<b>33 328</b>	<b>0</b>	
Affectation résultat 2007		0	0	0	
Résultat net au 2008		0	0	0	
Augmentation de capital 2008	33 565	3	20	0	
Reserve actions gratuites			-1	1	
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>24 625 010</b>	<b>2 708</b>	<b>33 348</b>	<b>1</b>	

**5 – Intégration fiscale**

La société Umanis SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés : Umanis sa, Umanis France, Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Génius, Umanis Ouest, Yliance.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est calculée sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs.

Les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

Les économies réalisées par le groupe non liées aux déficits sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

Pour l'exercice 2008, l'intégration fiscale fait ressortir un déficit pour le groupe d'intégration fiscale de – 1 238 380 EUR imputable sur les déficits reportables du groupe

**Les déficits reportables du groupe sont les suivants :**

Date de clôture	Déficits imputables en €	Déficits imputés en €	Déficits reportables en €
31/12/2000	8 079 263	404 979	7 674 284
31/12/2001	11 160 171		11 160 171
31/12/2002	111 929		111 929
31/12/2003	6 010 628		6 010 628
31/12/2004			0
31/12/2005	516 526		516 526
31/12/2006	3 116 807		3 116 807
31/12/2007		307 576	-307 576
31/12/2008	1 976 656	738 276	1 238 380
	30 971 980	1 450 831	29 521 149

6 - Notes du BILAN

6.1 – IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE

En €	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières	Total
<b>Valeur brute au début de l'exercice 2008</b>	<b>123 704</b>	<b>112 993</b>	<b>19 565 441</b>	<b>19 802 137</b>
Acquisitions, créations, apports reçus et prêts accordés	0	10 493	776 079	786 572
Diminution par virement de poste a poste	0	0	0	0
Cessions, mises hors service, apports effectués et remboursements sur prêts	0	0	0	0
<b>Valeur brute à la fin de l'exercice 2008</b>	<b>123 704</b>	<b>123 486</b>	<b>20 341 520</b>	<b>20 588 709</b>

A) Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à **123 704 €**. Il est principalement constitué par :

- le dépôt de la marque Umanis pour 121 K€
- les frais de création et de développement du site Web pour 3 K€

B) Les immobilisations corporelles s'élèvent à **123 486 €** et sont comptabilisées à leur prix d'achat d'origine ou valeur d'apport.

C) Les immobilisations financières s'élèvent à **20 341 520 €** et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont essentiellement composées de titres de participation.

6.2 – IMMOBILISATION INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

	Brut 2008	Amortissements Provisions 2008	Net 2008	Net 2007
Logiciel	120 604	98 107	22 497	34 503
Frais de constitution	0	0	0	0
<b>Total à la fin de l'exercice</b>	<b>120 604</b>	<b>98 107</b>	<b>22 497</b>	<b>34 503</b>

6.3 – IMMOBILISATION CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

	Brut 2008	Amortissements Provisions 2008	Net 2008	Net 2007
Matériel de transport	6 727	746	5 981	0
Matériel de bureau et matériel informatique	101 239	100 043	1 197	410
Mobilier	15 519	11 737	3 783	3 235
<b>Valeur brute à la fin de l'exercice</b>	<b>123 486</b>	<b>112 526</b>	<b>10 960</b>	<b>3 645</b>

6.4 – IMMOBILISATION FINANCIERES ET PROVISIONS

	Brut 2008	Amortissements Provisions 2008	Net 2008	Net 2007
Titres de participation	20 222 490	3 352 990	16 869 500	16 170 927
Caution	119 030	0	119 030	41 524
<b>Total à la fin de l'exercice</b>	<b>20 341 520</b>	<b>3 352 990</b>	<b>16 988 530</b>	<b>16 212 451</b>

DETAIL DES PARTICIPATIONS

	Net 31/12/2007	Brut 31/12/2008	Provisions	Net 31/12/2008
TITRE DE PARTICIPATION Umanis France	10 939	10 939	0	10 939
TITRES PARTICIP UMANIS CONSULTING	4 761	4 761	2 600	2 161
TITRES PARTICIPATION CALL ONE	121	121	0	121
TITRES DE PARTICIPATION Voltaire Associés	542	542	542	0
TITRE DE PARTICIPATION UMS TECHNOLOGIE	38	38	38	0
TITRE DE PARTICIPATION SUISSE	173	173	173	0
TITRES DE PARTICIPATION Genius	1 128	1 128	0	1 128
TITRE DE PARTICIPATION HERADIS	335	553	0	553
TITRE PARTICIPATION EURATID	370	370	0	370
TITRE DE PARTICIPATION UMANIS NORD	449	925	0	925
TITRES DE PARTICIPATION Luxembourg	31	31	0	31
TITRES DE PARTICIPATION Yliance	637	637	0	637
TITRES DE PARTICIPATION Harrington Technologie	0	4	0	4
<b>Total</b>	<b>19 524</b>	<b>20 222</b>	<b>3 353</b>	<b>16 869</b>

Les titres de participations sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en tenant compte d'une valeur de réalisation mais aussi de perspectives d'activité et de rentabilité de la participation ainsi que des intentions et de l'utilité pour son détenteur dans le cadre de la stratégie relative à chaque participation.

La société privilégie, dans son approche de la valeur d'utilité, la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Umanis procède à un découpage de ses activités en « groupe d'actifs » (effectué pour les besoins de la consolidation) pour lesquels les flux de trésorerie sont analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'hypothèses raisonnables et vérifiables, représentant la meilleure estimation de la direction de la société quant aux conditions d'exploitation futures. Les principales hypothèses retenues lors de la revue des valeurs d'utilité au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Des flux de trésorerie prévisionnels issus des plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction de la société couvrant un horizon de projections de 5 ans
- Au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle prudent de 0%
- Un WACC de 12,5 % ;

A la suite de ces analyses, une provision pour dépréciation des titres Umanis Consulting d'un montant de 2,6 millions d'euros est comptabilisée depuis le 31 décembre 2005 et les titres des filiales Ums technologie et Suisse sont provisionnés à 100 % depuis le 31/12/06.

La société Voltaire et associée étant en cours de liquidation, les titres sont dépréciés à 100% depuis le 30/06/2003

6.5 – CREANCES ET COMPTES RATTACHES ET AUTRES CREANCES

	31/12/2007			31/12/2006
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances clients	14 457 929	2 261 305	12 196 623	9 171 566
Factures à établir	3 584 906	0	3 584 906	4 172 801
<b>Créances et comptes rattachés</b>	<b>18 042 835</b>	<b>2 261 305</b>	<b>15 781 530</b>	<b>13 344 367</b>
Avances et acomptes versés	110 291	0	110 291	110 291
Créances fiscales et sociales	155 408	0	155 408	117 578
Débiteurs divers	10 036 644	5 073 794	4 962 850	3 399 799
Charges constatés d'avance/à répartir	19 055	0	19 055	26 119
<b>Autres créances et charges constatées d'avance</b>	<b>10 321 398</b>	<b>5 073 794</b>	<b>5 247 604</b>	<b>3 653 786</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 364 233</b>	<b>7 335 099</b>	<b>21 029 134</b>	<b>16 998 154</b>

Aucune des créances autres que les créances groupe indiquées ci-dessus ne sont à plus de 1 an au 31 décembre 2008, ce qui était également le cas au 31 décembre 2007. Les charges constatées d'avance concernent des charges liées à l'exploitation.

Les dépréciations sont en grande majorité relatives à des comptes intragroupes (sportofm, ...). Les autres créances sont essentiellement constituées des comptes courants et autres comptes débiteurs avec les autres sociétés du groupe.

6.6 – TRESORERIE

	Exercice 2008	Exercice 2007
Disponibilités	702 602	45 452
Valeurs mobilières de placement	12 352	12 352
<b>Total</b>	<b>714 954</b>	<b>57 803</b>

6.7 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2008 de 24 625 010 actions d'une valeur nominale de 0.11 €

6.8 – AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES

	Exercice 2008	- d'1 an	1 à 5 ans
Avances conditionnées			
Amprunts et dettes auprès des ets de crédit			
Découverts bancaires			
Dépôts et cautionnement reçus			
Emprunts et dettes financières diverses (Essentiellement Intragroupe)	20 193 408	20 193 408	
<b>Total</b>	<b>20 193 408</b>	<b>20 193 408</b>	<b>0</b>

6.9 – PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)				
RUBRIQUES (a)	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENT : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques .....	185	9		194
Provisions pour charges.....				
Provisions pour dépréciations .....	10 688	0		10688
<b>TOTAL .....</b>	<b>10 873</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>10 882</b>

	Ventilation des dotations		
Dotations de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	0	0	9
	Ventilation des reprises		
Reprises de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	0	0	0

6.10 – DETTES NON FINANCIERES

	31/12/2008					
	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans	Dont charges à payer	Dont entreprises liées
Fournisseurs et comptes rattachés	4 242 559	4 242 559	0	0	1 048 243	3 537 875
Personnel et comptes rattachés	109 949	109 949	0	0	52 483	0
Sécurité soc & org socx	248 017	248 017	0	0	23 577	0
Dettes fiscales	2 531 908	2 531 908	0	0	16 705	
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0
Autres Dettes	155 346	155 346	0	0	0	0
<b>Autres créances et charges constatées d'avance</b>	<b>7 287 778</b>	<b>7 287 778</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 141 008</b>	<b>3 537 875</b>

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7.1 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'entend hors taxes et tous rabais, remises, et ristournes déduites.

Pour les projets aux forfaits la méthode utilisée pour la détermination du chiffre d'affaires est celle de l'avancement.

La société a réalisé en France un chiffre d'affaires de 2 841 814 € essentiellement composé de refacturation intra groupe.

7.2 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels		
Renaissance des comptes courants	0	0
Abandon de créance		
Autres produits et charges pour risque	0	-3
Autres Charges exceptionnelles (transactions et risques prud'homaux)	-120	-306
Pénalités et amendes	-63	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-183</b>	<b>-309</b>

8 - NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

8.1 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

*Exercice clos le 31 /12/2008*

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
----------------------------	---------	------------------	------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	-----------------------------------	---

**Renseignements détaillés concernant les filiales et participations**

**Filiales (plus de 50 % du capital détenu)**

Jmanis France	53 472	313 360	99.81 %	10 939 235	10 939 235	0	47 417 393	-848 927	0
JMS Technology Ex : coté boursier)	38 112	-155 245	100%	38 112	0	51 518	0	-726	0
Alliance	37 000	42 522	100.00 %	636 999	636 999	2 201 121	2 398 466	72 625	
Euratid	46 000	105 531	100%	370 000	370 000	0	159 325	1 201	
Genius	100 000	143 017	100%	1 128 000	1 128 000	0	529 478	-92 953	
Jmanis Nord	37 000	-290 495	100%	448 613	448 613	543 358	1 423 802	-260 616	
Jmanis Institut	1	-292 139	90%	1	1	0	527 931	-292 140	
Jmanis Consulting	38 400	787 842	74%	4 760 597	2 160 597	195 518	1 287 752	135 435	0

**Participations (10 à 50 % du capital détenu)**

Jmanis Suisse	50 000 (Chf)	- 333 039 (Chf)	34.00 %	172 877 eur	0 eur	58339 eur	0 chf	0 chf	0
JMS (ex : Call center)	186 249	217 357	50.00 %	121 480	121 480	2 397	7 435 362	63 981	0
Meradis	50 000	1 234 279	100%	335 000	335 000	268 811	3 300 088	497 626	0

9 – CAPITAUX PROPRES

9.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE

L'ensemble des bons de suscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 4 500 000 BCE	BCE 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	500 000	0,716	250 000	0,716	750 000	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
	BCE 04-05 attribués par le CA du 12/04/05	1 100 000	1,43	200 000	1,43	1 300 000	90 % à compter du 12/04/05 10 % à compter du 12/04/06 Exerçables jusqu'au 19/07/10
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	250 000	1,4225	0	0	250 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	750 000	1,065			750 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	552 425	0,715			552 425	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018

<b>Total BCE attribués</b>	<b>3 152 425</b>	<b>450 000</b>	<b>3 602 425</b>
----------------------------	------------------	----------------	------------------

Exercice CA du 15/12/2004	450 000		168 000	618 000
Exercice CA du 31/10/2007	12 250		12 250	24 500
Renonciation 18/03/08			69 750	69 750
<b>Solde BCE 07-04</b>	<b>37 750</b>		<b>0</b>	<b>37 750</b>
Exercice CA du 24/06/2005	406 376		45 443	
Renonciation 18/03/08			154 557	154 557
<b>Solde BCE 04-05</b>	<b>693 624</b>		<b>0</b>	<b>693 624</b>
<b>Solde BCE 10-05</b>	<b>250 000</b>		<b>0</b>	<b>250 000</b>
<b>Solde BCE 10-07</b>	<b>750 000</b>		<b>0</b>	<b>750 000</b>
<b>Solde BCE 05-08</b>	<b>552 425</b>		<b>0</b>	<b>552 425</b>

<b>Total Solde BCE</b>	<b>2 783 799</b>	<b>0</b>	<b>2 783 799</b>
------------------------	------------------	----------	------------------

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €.

**9.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

		Borecki		Leclerc		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 1 564 418 Bons Max	BSA 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	95 900	0,716	47 950	0,716	143 850	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
<b>Total BSA attribués</b>		<b>95 900</b>		<b>47 950</b>		<b>143 850</b>	
Exercice CA du 15/12/04		86 310		43 155			129 465
Exercice du 02/11/05		9 590					9 590
<b>Solde BSA 07-04</b>		<b>0</b>		<b>4 795</b>			<b>4 795</b>

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €.

**BSPCE (07.04), BSPCE (04.05)**

Conditions d'exercice des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE (07.04) BSPCE (04.05))

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2004 a, aux termes de sa 21ème résolution, autorisé le conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) dans la limite de 4.500.000 bons et donc d'actions nouvelles soumis aux dispositions de l'article 163 bis G du code général des impôts et conférant à leurs titulaires le droit de souscrire, par bon, une action de la société. Cette autorisation a été utilisée par le conseil d'administration le 20 juillet 2004 à concurrence d'un million de bons.

Le Conseil d'administration du 20 juillet a fixé le prix d'exercice des BSA 07.04 à 0,716 euros.

Le Conseil d'administration du 12 avril 2005 a fixé le prix d'exercice des BSA 04.05 à 1,43 euros.

Chaque bénéficiaire a la faculté dans un délai expirant le 19 juillet 2009 s'agissant des BSA 07.04 et jusqu'au 11 avril 2010 s'agissant des BSA 04.05, d'exercer les bons qui lui sont attribués, en une ou plusieurs fois, pour la totalité des actions qui lui sont réservées ou pour une partie d'entre elles seulement.

**BSPCE 10.05**

Conditions d'exercice des 250.000 de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2005, a aux termes de sa 16ème résolution, autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 et des articles L. 228-91 et L. 225-138 du Code de commerce, à l'émission en numéraire ou par attribution gratuite, dans la limite de 10% du capital social, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres de la société Umanis et de ses mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, dans les conditions de l'article 163 bis G du code général des impôts, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire, par bon, une action de la société.

Le Conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé d'émettre sous la forme essentiellement nominative un montant global de 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la société au prix unitaire de 1,4225 euros, à libérer en totalité lors de la souscription.

Le bénéficiaire a la faculté d'exercer les bons qui lui sont attribués, en une ou plusieurs fois, pour la totalité des actions qui lui sont réservées ou pour une partie d'entre elles seulement, étant précisé que les périodes de début d'exercice des bons seront les suivantes :

- x 90% des bons pourront être exercés à compter du 7 octobre 2005,
- x le solde des bons pourra être exercé à compter du 7 octobre 2006.

Les bons de souscription ainsi émis devront être exercés, à compter des dates ci-dessus fixées, ce sans limitation de durée.

### 9.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 196 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 18 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

10 – REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute <sup>1</sup> / an			Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	222 195,64 €	9 076,80 €	23 416,20	UMANIS SA
Olivier POULIGNY (DGD)	212 879,76 €	8 442,96 €	21 464,85 €	UMANIS SA
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	- €	- €	Néant	UMANIS SA
Frank MOUCHEL (Administrateur)	- €	- €	Néant	UMANIS SA
Ludovic MARTY (Administrateur)	- €	- €	Néant	UMANIS SA

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Aucun bon de souscription d'actions et 750 000 bons de souscription de créateur d'entreprise ont été attribués à des mandataires sociaux

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 24 301
- M. O. POULIGNY : 19 642

11 – DROIT A LA FORMATION

Depuis le 7 mai 2004, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée bénéficient du DIF à hauteur de 20 heures par an pour un temps plein. Pour les salariés en temps partiel, en CDD, ou embauchés en cours d'année, leur DIF est calculé, au prorata temporis.

L'ancienneté des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée s'apprécie au 1er janvier de chaque année. Les heures, qui ne sont pas utilisées, en tout ou partie, au cours de l'année, par les salariés sont capitalisées, le nombre d'heures de DIF étant plafonné à cinquante six heures.

Fin 2008, les titulaires d'un CDI au 07/05/04 totaliseront 56 heures.

Le nombre total des heures de DIF acquises au 31/12/2008 par les salariés de Umanis SA représente 862 heures

Aucune action de formation n'a été engagée dans le cadre du droit individuel à la formation.

13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	31/12/2008	31/12/2007
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés
Umanis SA	Umanis s'est engagé à payer un complément de prix aux cédants de la société Héradis. Ce complément de prix au maximum de 300 000 Euro est indexé sur une rentabilité et un certain niveau de chiffre d'affaires annuelle à réaliser d'abord au 31 décembre 2006 et enfin au 31/12/2007. AU 31/12/2008, l'intégralité du complément de prix a été versé au cédant.	Umanis s'est engagé à payer un complément de prix aux cédants de la société Héradis. Ce complément de prix au maximum de 300 000 Euro est indexé sur une rentabilité et un certain niveau de chiffre d'affaires annuelle à réaliser d'abord au 31 décembre 2006 et enfin au 31/12/2007.

Exelmans Audit & Conseil  
5, rue Erlanger  
75016 Paris

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **UMANIS**

Société Anonyme

7-9, rue Paul Vaillant Couturier  
92300 Levallois Perret

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2008

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société UMANIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 « Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements » de l'annexe, précise que la direction est conduite, pour arrêter les montants des actifs et passifs figurant au bilan consolidé, à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses. Cette note précise que, par définition, les résultats réels seront susceptibles de différer de ces estimations au moment du dénouement des opérations concernées.

Parmi les éléments qui sont sujets à des estimations comptables significatives, figurent les goodwill et les impôts différés:

- Les notes 1.9 « Goodwill », 1.11 « Dépréciation des actifs » ainsi que la note 6 de l'annexe aux états financiers, exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les notes 1.23 « Impôt différés » et 27 « Impôt sur les résultats » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des impôts différés.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Exelmans Audit & Conseil



Eric GUEDJ

Deloitte & Associés



Jean-Luc BERREBI



## **Comptes consolidés du groupe Umanis**

Informations financières au 31/12/2008

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

<b>I.</b>	<b>BILANS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007 ET 2008 .....</b>	<b>5</b>
<b>II.</b>	<b>COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES 2007 ET 2008 .....</b>	<b>6</b>
<b>III.</b>	<b>TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES .....</b>	<b>7</b>
<b>IV.</b>	<b>TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>8</b>
<b>V.</b>	<b>NOTES ANNEXES .....</b>	<b>9</b>
NOTE 1	MÉTHODES COMPTABLES .....	9
1.1.	Référentiel comptable .....	9
1.2.	Présentation des états financiers .....	9
1.3.	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements .....	9
1.4.	Principes de consolidation .....	12
1.5.	Regroupement d'entreprises .....	12
1.6.	Information sectorielle .....	12
1.7.	Méthodes de conversion .....	13
1.8.	Immobilisations incorporelles .....	13
1.9.	Goodwill .....	15
1.10.	Immobilisations corporelles .....	15
1.11.	Dépréciation des actifs .....	16
1.12.	Contrats de location .....	17
1.13.	Clients et autres débiteurs .....	17
1.14.	Cessions de créances et emprunts garantis .....	17
1.15.	Stocks .....	17
1.16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	17
1.17.	Autres actifs financiers .....	18
1.18.	Capital potentiel .....	18
1.19.	Emprunts portant intérêt .....	18
1.20.	Avantages du personnel .....	18
1.21.	Provisions .....	20
1.22.	Fournisseurs et autres créditeurs .....	20
1.23.	Impôts différés .....	20
1.24.	Chiffres d'affaires .....	20
1.25.	Résultat opérationnel .....	22
1.26.	Instruments financiers dérivés .....	22
1.27.	Résultat par action .....	22
NOTE 2	FAITS MAJEURS DE LA PERIODE .....	22
2.1.	Contrôle fiscal .....	22
2.2.	Augmentation de Capital du 26 septembre 2008 suite à la constatation de l'exercice de bons de souscription d'actions .....	22
2.3.	Abandon de créances détenues par UMANIS France (filiale d'UMANIS SA) sur sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne) .....	23
NOTE 3	EVENEMENTS POST CLOTURE .....	24
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	24
NOTE 5	INFORMATIONS PAR SEGMENTS D'ACTIVITE ET PAR ZONES GEOGRAPHIQUES .....	25
5.1.	Informations par activités au 31 décembre 2008 .....	25
5.2.	Informations par activités au 31 décembre 2007 .....	25

5.3.	<i>Informations par zones géographiques au 31 décembre 2008</i> .....	25
5.4.	<i>Informations par zones géographiques au 31 décembre 2007</i> .....	25
NOTE 6	GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	26
6.1.	<i>Détail des goodwill positifs nets en 2007</i> : .....	26
6.2.	<i>Détail des tests effectués</i> .....	27
NOTE 7	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	27
NOTE 8	TITRES DISPONIBLES A LA VENTE.....	28
NOTE 9	AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANT .....	28
NOTE 10	STOCKS.....	28
NOTE 11	CLIENTS .....	29
NOTE 12	CREANCES DIVERSES COURANTES .....	29
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE.....	30
NOTE 14	CAPITAUX PROPRES.....	30
14.1.	<i>Capital social</i> .....	30
14.2.	<i>Écarts de conversion</i> .....	30
14.3.	<i>Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise</i> .....	31
14.4.	<i>Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</i> .....	32
14.5.	<i>Actions gratuites</i> .....	32
NOTE 15	RÉSULTAT PAR ACTION.....	33
NOTE 16	PASSIFS FINANCIERS COURANTS.....	33
NOTE 17	PASSIFS FINANCIERS NON COURANT .....	34
NOTE 18	PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES .....	34
NOTE 19	AUTRES PROVISIONS .....	35
NOTE 20	PASSIFS EVENTUELS.....	36
NOTE 21	DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS.....	36
NOTE 22	INSTRUMENT FINANCIER .....	37
NOTE 23	FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS.....	39
NOTE 24	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF .....	39
NOTE 25	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	40
NOTE 26	RÉSULTAT FINANCIER NET .....	41
NOTE 27	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS.....	41
NOTE 28	REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE 43	
NOTE 29	ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS.....	44



**I. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007 ET 2008**

<b>ACTIF</b>	<b>Note n°</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<i>En milliers d'euros</i>			
Goodwills	6	14 748	14 806
Immobilisations incorporelles	6	64	127
Immobilisations corporelles	7	637	763
Autres participations	8	158	154
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	1 162	999
Impôts différés actifs	26	8 087	8 087
<b>Actifs non courants</b>		<b>24 855</b>	<b>24 935</b>
Stocks	10	2	2
Clients et comptes rattachés	11	21 245	20 477
Autres actifs courants	12	3 822	3 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 167	783
<b>Actifs courants</b>		<b>26 237</b>	<b>24 891</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>51 092</b>	<b>49 826</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Note n°</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<i>En milliers d'euros</i>			
Capital social	14	2 709	2 705
Primes d'émission	14	33 347	33 328
Autres Réserves		-28 534	-29 566
Ecart de conversion	14	836	256
Résultats de la période		2 222	648
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>10 580</b>	<b>7 371</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>20</b>	<b>10</b>
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>10 600</b>	<b>7 381</b>
Provisions pour retraites et engagements assimilés	19	515	634
Autres provisions non courantes	20	549	549
Impôts différés passifs			
Dettes diverses non courantes	18		
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 064</b>	<b>1 182</b>
Autres provisions courantes	20	606	262
Passifs financiers courant	17	17 214	15 840
Fournisseurs et comptes rattachés	21	4 011	3 947
Impôt courant exigible	21		76
Autres dettes courantes	21	17 525	21 138
<b>Passifs courants</b>		<b>39 356</b>	<b>41 263</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>51 020</b>	<b>49 826</b>

## II. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES 2007 ET 2008

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/08	31/12/07
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>59 911</b>	<b>59 993</b>
Autres produits de l'activité		5	
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>59 915</b>	<b>59 993</b>
Achats consommés		-916	-1 304
Charges externes		-10 898	-10 162
Charges de personnel	22	-41 646	-43 949
Impôts & taxes		-1 613	-1 283
Amortissements et dépréciations		-262	-661
Autres produits et charges d'exploitation		-23	-13
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 557</b>	<b>2 621</b>
Autres produits opérationnels	23	227	401
Autres charges opérationnelles	23	-1 919	-2 115
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>2 865</b>	<b>907</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	24	3	20
Coût de l'endettement financier brut	24	-27	-81
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-24</b>	<b>-61</b>
Autres produits et charges financiers	24	-609	-142
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>2 232</b>	<b>704</b>
Impôts différés	26		-54
Impôts courants	26		
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2 232</b>	<b>650</b>
Intérêts minoritaires		9	2
<b>RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE</b>		<b>2 223</b>	<b>648</b>
Résultat par action - en euros			
avant dilution	12	0,09	0,03
après dilution	12	0,09	0,03

### III. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/08	31/12/07
<b>Résultat net Groupe et Minoritaires</b>	<b>2 232</b>	<b>650</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	578	387
Plus et moins-values de cession	3	-4
Coût de l'endettement financier net	27	81
Charge d'impôt		54
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 840</b>	<b>1 169</b>
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-1 414	-1 176
Variation du besoin en fonds de roulement sur créances apportées en garantie	-1 392	-830
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>34</b>	<b>-837</b>
Impôt exigible		
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>34</b>	<b>-837</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-177	-419
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	16	8
Acquisitions d'immobilisations financières	-166	-134
Cessions d'immobilisations financières		19
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-694	-1 120
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>-1 021</b>	<b>-1 646</b>
Apports en fonds propres	24	1 692
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	-25	-25
Intérêts financiers nets versés	-27	-81
Flux liés aux opérations de financement garantis	1 392	830
Autres flux liés aux opérations de financement		
<b>Flux net de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>1 364</b>	<b>2 415</b>
<b>Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie</b>	<b>377</b>	<b>-68</b>
Différence de change nette	2	-2
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	500	568
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	877	500

**IV. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

(En milliers d'euros)

31/12/2008	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31.12.2006</b>	<b>2 153</b>	<b>29 476</b>	<b>-27 481</b>		<b>-2485</b>	<b>1 663</b>	<b>42</b>	<b>1 706</b>
Affectation du résultat 2006			-2 485		2 485			
Résultat de la période 2007					648	<b>648</b>	2	<b>650</b>
Variations du capital de l'entreprise consolidante	552	3 852				<b>4 404</b>		<b>4 404</b>
Variation des actions propres								
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			140			<b>140</b>		<b>140</b>
Incidences IFRS 2			516			<b>516</b>		<b>516</b>
Souscription au capital des entités consolidées							-34	<b>-34</b>
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31.12.2007</b>	<b>2 705</b>	<b>33 328</b>	<b>-29 310</b>		<b>648</b>	<b>7 371</b>	<b>10</b>	<b>7 381</b>
Affectation du résultat 2007			648		-648			
Résultat de la période 2008					2 223	<b>2 223</b>	9	<b>2 232</b>
Variations du capital de l'entreprise consolidante	4	20				<b>24</b>		<b>24</b>
Variation des actions propres				-71		<b>-71</b>		<b>-71</b>
Distribution de dividendes								
Variation des écarts de conversion			581			<b>581</b>		<b>581</b>
Incidences IFRS 2			454			<b>454</b>		<b>454</b>
Souscription au capital des entités consolidées								
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31.12.08</b>	<b>2 709</b>	<b>33 348</b>	<b>-27 628</b>		<b>2222,884</b>	<b>10 581</b>	<b>20</b>	<b>10 600</b>

La variation des écarts de conversion de 581 K€ correspond principalement aux effets de change du franc suisse et de la livre sterling.

## V. NOTES ANNEXES

### NOTE 1 MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2008 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne .

Les états financiers de l'exercice 2008 sont les quatrièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2007, ainsi que le bilan au 31 décembre 2007.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement l' Amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir.

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » concernant la comptabilisation des écarts actuariels.

#### 1.2. Présentation des états financiers

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

#### 1.3. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- **Dépréciations des créances clients**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 5863 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (à comparer à 5 818 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

Des provisions supplémentaires ont été comptabilisées pour 45 milliers d'euros, sur la société UMANIS France SA.

- **Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-8. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-11, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 14 748 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (14 806 milliers d'euros au 31 décembre 2007). Les autres actifs incorporels représentent un montant net de 64 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (127 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

- **Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison**

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2008 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

- **Provisions pour risques prud'homaux**

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 464 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (à comparer à 64 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

- **Impôts différés**

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2008, le montant des impôts différés activés est de 8 087 milliers d'euros (à comparer à 8 087 milliers d'euros au 31 décembre 2007). L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une

part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

Au 31 décembre 2008, le groupe a procédé à une réévaluation des impôts différés fondée sur sa capacité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. D'une part les résultats enregistrés au 31 décembre 2008 et d'autre part les résultats futurs estimés permettent de justifier l'activation des impôts différés. On note aussi que le groupe n'a pas comptabilisé au 31 Décembre 2008 de charge d'impôt du fait d'un abandon de créance à caractère commerciale et déductible effectué au profit de sa filiale espagnole. Cet abandon de créance génère ainsi un déficit sur le périmètre d'intégration fiscal, ne remettant pas en cause la capacité du groupe à utiliser les déficits fiscaux reportables au cours des exercices futurs.

#### 1.4. Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires (co-entreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sans en assurer la gestion.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 comprennent les comptes de Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

La société détient une participation qui n'est pas prise en compte dans le périmètre de consolidation. La société « Le Repérage Français SARL », détenue à 58 % par Umanis France n'est pas consolidée au 31 décembre 2008. Cette société en sommeil est en cours de dissolution à l'amiable. Cette participation est non significative et totalement provisionnée.

Les soldes et les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes sont éliminés.

#### 1.5. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3, selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

##### Actifs et Passifs

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

##### Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en Goodwill. (voir également notes immobilisation incorporelles et Dépréciation des actifs »). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

#### 1.6. Information sectorielle

Le groupe UMANIS caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe UMANIS sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini quatre secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- Business Intelligence (comprenant les entités juridique Umanis SA, une quote part d'Umanis France, et les filiales étrangères)
- Consulting (comprenant une quote part de l'entité Umanis France et la totalité d'Umanis consulting)

- Clinical Research Organisation (CRO) (Comprenant une quote part d'umanis france)
- Centre d'appels (Comprenant l'entité Umanis Managed Services et une quote part d'umanis France)

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont caractérisés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe. Pour le secteur de la France, les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté répondent à la définition d'un seul et unique secteur compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

Le groupe s'engage à appliquer les prérogatives de la norme IFRS8 à compter du 01 janvier 2009. Umanis n'a pas opté pour l'application anticipée de cette norme. Celle-ci n'aura pas d'incidence significative sur l'information financière communiquée par le groupe.

#### 1.7. Méthodes de conversion

- Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

- États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

#### 1.8. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut-être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement et notamment des logiciels.

- Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;

- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

- **Immobilisations acquises**

Les actifs incorporels acquis par le groupe UMANIS sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

- **Dépenses ultérieures à la première inscription**

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

- **Amortissements**

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

## 1.9. Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 5), aux actifs nets correspondant (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en terme de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

- **Niveau des UGT**

Afin de correctement apprécier les différentes pertes de valeurs Umanis a déterminé 4 Unités Génératrice de trésorerie correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les quatre secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Centre d'appel, et Recherche clinique. Les goodwills du groupe sont concentrés sur seulement deux de ces branches (BI et Conseil). Seulement ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flow actualisés : Business Intelligence et Conseil.

## 1.10. Immobilisations corporelles

- **Principes d'évaluation**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilités différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- **Dépenses ultérieures à la première inscription**

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- **Contrats de location-financement**

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (Voir note 1.12 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- **Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

### 1.11. Dépréciation des actifs

Les Goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 *Dépréciation des actifs*, au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

- **Valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps, et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

- **Pertes de valeur**

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

▪ **Taux D'actualisation**

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 12.5 % correspondant au WACC déterminé par le groupe.

## 1.12. Contrats de location

▪ **Location-financement**

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

▪ **Location simple**

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

## 1.13. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

## 1.14. Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ou de Dailly sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. . Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité (Cf. notes 11 et 17).

## 1.15. Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

## 1.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

### 1.17. Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnement.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation de sociétés non cotées, qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées, sont évalués à la juste valeur correspondant à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnement, ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

### 1.18. Capital potentiel

Paiements fondés sur des actions

Le groupe UMANIS dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 07 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Ce traitement est conforme aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2. Le détail des plans d'attribution d'option est présenté en note 14

Concernant les décisions d'attribution de Bon de souscription de parts et de créateurs d'entreprise (BSPCE), bons de souscriptions d'actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la Note 14.  
Actions gratuites (CF Note 14.6)

### 1.19. Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

### 1.20. Avantages du personnel

#### Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

#### Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

	Non cadres	Cadres
Convention collective	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans	Bureaux d'études techniques - Départ à 65 ans
Progression de salaire	2,5 % constant	2,5 % constant
Rotation du personnel	40% au total de 16 à 50 ans (sauf UMS 50 %)	40% au total de 16 à 50 ans (sauf UMS 50 %)
Age de départ	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45%	45%

Compte tenu des incertitudes sur le taux de départ volontaire entre 65 et 70 ans des salariés, les modifications imposées d'une part par l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2008 et d'autre part par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ne sont pas appliquées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constaté pour la filiale espagnole du fait du manque de connaissance de la convention applicable localement.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'état. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Enfin, l'ANI du 11 janvier 2008 n'a eu aucun impact sur le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

#### Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

UMANIS n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

### 1.21. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

### 1.22. Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

### 1.23. Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe, dont la tête est Umanis : les sociétés Umanis Sa, Umanis France, Umanis managed services, Umanis consulting, Génius, Circé, Xérius, Euratid, Heradis, Umanis Technologie sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

### 1.24. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

**Prestations de services et Contrats à long terme (59 453 K€)**

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

**Intégrations de matériels et logiciels (457 K€)**

Le revenu est reconnu à la date de livraison ou de mise à disposition réelle des matériels ou logiciels au client final.

**Autres prestations**

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

### 1.25. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

En particulier les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat opérationnel.

### 1.26. Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à des nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures.

### 1.27. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

## NOTE 2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

### 2.1. Contrôle fiscaux

Les sociétés UMANIS MANAGED SERVICES et UMANIS Ouest ont fait l'objet au cours de l'exercice 2008 d'un contrôle fiscal portant sur les années 2005 et 2006. Les correctifs qui en ont résulté ont été pleinement intégrés dans les comptes clos au 31 décembre 2008.

### 2.2. Augmentation de Capital du 26 septembre 2008 suite à la constatation de l'exercice de bons de souscription d'actions

Agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004, le conseil d'administration au terme de sa séance du 20 juillet 2004 a attribué à Messieurs Laurent BAYCHELLIER, Jérôme BORECKI et Pascal VERMI respectivement 191.800, 95.900 et 47.950 bons de souscription d'actions (BSA), leur donnant droit de souscrire, au moyen de chaque bon, à une (1) action de la Société au prix unitaire de 0,716 euros, à libérer en totalité lors de la souscription.

Le 15 décembre 2004 le conseil d'administration a constaté l'exercice par Messieurs Laurent BAYCHELLIER, Jérôme BORECKI et Pascal VERMI des 90 % des bons qui leur ont été attribués et à la souscription à l'augmentation de capital en résultant.

Monsieur Laurent BAYCHELLIER le 24 octobre 2005 et Messieurs Jérôme BORECKI et Pascal VERMI, le 4 novembre 2005, ont exercé le solde, soit 10 % des bons qui leur ont été attribués par la signature d'un bulletin d'exercice de bons et de souscription d'actions et par la libération de leur souscription par chèque

directement auprès de Euro Emetteur Finance pour les montants respectifs de 13.732,88 euros pour le premier, 6.866,44 euros pour le second et 3.433,22 euros pour le dernier.

La Société n'a pas été informée de ces versements faits auprès de l'émetteur Finance. Après vérification de la libération de la souscription, le Conseil d'administration a, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2004 en sa 21<sup>ème</sup> résolution, finalement constaté au terme de sa séance du 26 septembre 2008 (i) que les 33.565 actions nouvelles ont été intégralement libérées à hauteur d'une somme unitaire de 0,716 euros chacune, soit une somme globale de 24.032,54 euros, et (ii) que l'augmentation de capital en résultant se trouve ainsi régulièrement et définitivement réalisée, moyennant la création et l'émission de 33.565 actions nouvelles, chacune de 0,11 euro de valeur nominale, entièrement libérées et intégralement attribuées aux souscripteurs à hauteur de 19.180 actions pour Monsieur BAYCHELLIER, 9.590 pour Monsieur BORECKI et 4.795 pour Monsieur VERMI,

Le capital social de la Société a ainsi été porté de 2.705.058,95 euros à 2.708.751,10 euros par la création et l'émission de 33.565 actions nouvelles de 0,11 euro de valeur nominale chacune.

Depuis le 26 septembre 2008, le capital social de la société ressort ainsi à 2.708.751,10 euros composé de 24.625.010 actions de 0,11 € de valeur nominale chacune.

### **2.3. Abandon de créances détenues par UMANIS France (filiale d'UMANIS SA) sur sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne)**

La société UMANIS FRANCE détenait dans sa filiale UMANIS INNOVATIVE SERVICES (Espagne) un ensemble de créances dont le montant s'élevait à la somme de 4.515.287,74 euros TTC. Cette créance correspondait à des avances à caractère commercial consenties par la Société UMANIS FRANCE à la Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES.

En raison d'importants besoins de financement pour l'exercice de ses activités commerciales, la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES a demandé à sa société mère, la société UMANIS FRANCE d'abandonner l'ensemble de ses créances qu'elle détient à son encontre. En contrepartie, pour la société UMANIS France, de pouvoir utiliser les compétences et ressources de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES nécessaires à la poursuite de son développement en Espagne par l'externalisation d'une partie de ses projets au forfait vers cette dernière.

Par convention signée par les sociétés UMANIS FRANCE et UMANIS INNOVATIVE SERVICES en date du 31 décembre 2008, la société UMANIS FRANCE a consenti à sa filiale un abandon de l'ensemble de ses créances pour un montant de 4.515.287,74 euros TTC.

### NOTE 3 EVENEMENTS POST CLOTURE

#### Contrôle fiscal des sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord et UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid)

Les sociétés UMANIS SA, UMANIS France, Yliance, UMANIS Nord, UMANIS Consulting et Openbizz (ex Euratid) ont fait l'objet en début d'année 2009 d'un contrôle fiscal dont les conclusions ne sont pas encore connues à ce jour.

### NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 24 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont données ci-après.

<i>Nom</i>	<i>Siège</i>	<i>Registre du commerce</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% contrôle</i>	<i>% intérêt</i>
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	<b>Société mère</b>		<b>Société mère</b>
<b>Etudes, conseils, formations</b>					
Umanis France SA	Levallois - France	RCS 379 499 445	Intégration globale	99.81%	99.81%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 584 448	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (UK) Ltd	Londres – UK	RC 3601068	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Suisse) Sarl	Nyon - Suisse		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Finlande) Oy	Helsinki - Finlande		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Danemark) ApS	Copenhague - Danemark		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Nord SAS	Levallois - France	RCS 492 951 363	Intégration globale	100.00%	100.00%
Das Kapital	Neuilly sur seine - France		Intégration globale	100.00%	99.81%
Genius Informatique SARL	Saintes - France	RCS 343 618 302	Intégration globale	100.00%	100.00%
Circe Informatique SARL	Saintes - France	RCS 422 810 077	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Luxemburg			Intégration globale	100.00%	100.00%
Xerius Consulting SARL	Puteaux - France	RCS 431 230 648	Intégration globale	100.00%	100.00%
Euratid SAS	Paris - France	RCS 435 125 307	Intégration globale	100.00%	100.00%
Heradis SARL	Nantes - France	RCS 414 209 726	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Yliance SAS	Levallois - France	RCS 488 025 941	Intégration globale	100.00%	100.00%
<b>Centre d'appel</b>					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
<b>Publicité, Communication</b>					
Ums technologie – ex Côté Terrain SARL	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

## NOTE 5 INFORMATIONS PAR SEGMENTS D'ACTIVITE ET PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

### 5.1. Informations par activités au 31 décembre 2008

2008	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	39 867	7 148	7 435	5 461	<b>59 911</b>
Résultat opérationnel Courant	1 697	518	119	531	<b>2 865</b>

### 5.2. Informations par activités au 31 décembre 2007

2007	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	39 588	7 460	6 742	6 203	<b>59 993</b>
Résultat opérationnel	178	431	140	158	<b>907</b>

### 5.3. Informations par zones géographiques au 31 décembre 2008

2008	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	57 660	2 251	<b>59 911</b>
Résultat opérationnel	2 870	-5	<b>2 865</b>

### 5.4. Informations par zones géographiques au 31 décembre 2007

2007	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	58 389	1 604	<b>59 993</b>
Résultat opérationnel	1 331	-424	<b>907</b>

## NOTE 6 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2008
<b>Valeurs brutes</b>					
Goodwills	17 330		(58)		17 272
Frais de développement					
Brevets et licences	1 800	5			1 805
Autres	387				387
<b>Total</b>	<b>19 517</b>	<b>5</b>	<b>(58)</b>		<b>19 464</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>					
Goodwills	(2 524)				(2 524)
Frais de développement					
Brevets et licences	(1 688)	(64)			(1 752)
Autres	(372)	(4)			(376)
<b>Total</b>	<b>(4 585)</b>	<b>(68)</b>			<b>(4 653)</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Goodwills	14 806		(58)		14 748
Frais de développement					
Brevets et licences	112	(59)			53
Autres	15	(4)			11
<b>Total</b>	<b>14 932</b>	<b>(63)</b>	<b>(58)</b>		<b>14 812</b>

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués. Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

### 6.1. Détail des goodwill en 2008:

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur nette 31/12/2007	Variation	Valeur nette 31/12/2008
Umanis France	9 066		9 066
Umanis Suisse	81		81
Umanis Consulting	2 130		2 130
Umanis Nord	1 400		1 400
Yliance	598		598
Euratid	273		273
Genius	851		851
Umanis Ouest	407	(58)	349
<b>Total</b>	<b>14 806</b>	<b>(58)</b>	<b>14 748</b>

La diminution du goodwill d'Umanis Ouest est lié au prix de la seconde tranche de l'earning out versé au cédant de cette filiale. En effet, les objectifs tels que prévus au protocole d'achat n'ont pas été atteints dans leur globalité.

## 6.2. Détail des tests effectués

	Valeur comptable de l'unité en milliers d'Euro	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Valeur à déprécier
UGT Conseil	5 419	12,50%	5	7,2%	0
UGT BI	17 978	12,50%	5	10,2%	0

On note que l'ugt conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis France et Umanis Consulting et l'ugt BI au regroupement des activités informatique de Umanis France, euratid, Yliance, Héradis, Génius et des entités internationales

## NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2007	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Reclassement	31/12/2008
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	849	41			890
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	2 173	131	(23)		2 282
<b>Total</b>	<b>3 022</b>	<b>172</b>	<b>(23)</b>		<b>3 172</b>
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(583)	(68)			(651)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(1 677)	(216)	9		(1 884)
<b>Total</b>	<b>(2 260)</b>	<b>(284)</b>	<b>9</b>		<b>(2 535)</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	266	(27)			239
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	497	(85)	(14)		398
<b>Total</b>	<b>763</b>	<b>(112)</b>	<b>(14)</b>		<b>637</b>

### NOTE 8 TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Titres Civipol	152	152
Titres Repérage Français		
Titres EADS	2	2
Titres Harrington Technologie	4	
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>154</b>

- Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %
- Valeur brute des titres Repérage Français = 8 K€ totalement provisionnés chez Umanis France

### NOTE 9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Prêts	798	705
Dépôts et cautionnements	292	294
<b>TOTAL</b>	<b>1090</b>	<b>999</b>

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courant correspond a une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### NOTE 10 STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières et marchandises	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### NOTE 11 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Créances clients et comptes rattachés	10 216	10 795
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-5 863	-5 818
Créances mobilisées <sup>(1)</sup>	16 892	15 500
<b>TOTAL</b>	<b>21 245</b>	<b>20 477</b>

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur

### NOTE 12 CREANCES DIVERSES COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Créances sur personnel et organismes sociaux	417	277
Créances sur l'état	814	512
<b>TOTAL</b>	<b>1 231</b>	<b>790</b>

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	1	2
Comptes courants	139	20
Autres créances	2 207	2 590
Charges constatées d'avance	243	228
<b>TOTAL</b>	<b>2 591</b>	<b>2 840</b>

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur

### NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	12	12
Disponibilités	1 155	770
<b>TOTAL</b>	<b>1 167</b>	<b>783</b>
Découverts bancaires	-290	-282
<b>TOTAL</b>	<b>877</b>	<b>500</b>

### NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Capital	2 709	2 705
Primes d'émission	33 347	33 328
Autres réserves	-28 463	-29 566
Écarts de conversion	836	256
Résultats de la période	2 222	647
<b>TOTAL</b>	<b>10 651</b>	<b>7 370</b>

#### 14.1. Capital social

Le capital social est constitué de 24 625 010 actions d'un nominal de 0,11 euro.

#### 14.2. Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de 836 K€ correspond principalement aux effets de change du franc suisse et de la livre sterling.

**14.3. Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise**
**14.3.1 Informations relatives aux bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise**

L'ensemble des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszownik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 4 500 000 BCE	BCE 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	500 000	0,716	250 000	0,716	750 000	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
	BCE 04-05 attribués par le CA du 12/04/05	1 100 000	1,43	200 000	1,43	1 300 000	90 % à compter du 12/04/05 10 % à compter du 12/04/06 Exerçables jusqu'au 19/07/10
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	250 000	1,4225	0	0	250 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	750 000	1,065			750 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	552 425	0,715			552 425	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018

<b>Total BCE attribués</b>	<b>3 152 425</b>	<b>450 000</b>	<b>3 602 425</b>
----------------------------	------------------	----------------	------------------

Exercice CA du 15/12/2004	450 000		168 000		618 000
Exercice CA du 31/10/2007	12 250		12 250		24 500
Renonciation 18/03/08			69 750		69 750
<b>Solde BCE 07-04</b>	<b>37 750</b>		<b>0</b>		<b>37 750</b>
Exercice CA du 24/06/2005	406 376		45 443		
Renonciation 18/03/08			154 557		154 557
<b>Solde BCE 04-05</b>	<b>693 624</b>		<b>0</b>		<b>693 624</b>
<b>Solde BCE 10-05</b>	<b>250 000</b>		<b>0</b>		<b>250 000</b>
<b>Solde BCE 10-07</b>	<b>750 000</b>		<b>0</b>		<b>750 000</b>
<b>Solde BCE 05-08</b>	<b>552 425</b>		<b>0</b>		<b>552 425</b>

<b>Total Solde BCE</b>	<b>2 283 799</b>	<b>0</b>	<b>2 283 799</b>
------------------------	------------------	----------	------------------

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €.

#### 14.3.2 Informations relatives aux Bons de souscription d'actions

		Borecki		Leclerc		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 30/06/04 1 564 418 Bons Max	BSA 07-04 attribués par le CA du 20/07/04	95 900	0,716	47 950	0,716	143 850	90 % à compter du 20/07/04 10 % à compter du 20/07/05 Exerçables jusqu'au 19/07/09
<b>Total BSA attribués</b>		<b>95 900</b>		<b>47 950</b>		<b>143 850</b>	
Exercice CA du 15/12/04		86 310		43 155		129 465	
Exercice du 02/11/05		9 590				9 590	
<b>Solde BSA 07-04</b>		<b>0</b>		<b>4 795</b>		<b>4 795</b>	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 0.11 €

#### 14.4. Plan d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Au 31 Décembre 2008 l'ensemble des plans d'attribution d'options sont caducs.

#### 14.5. Actions gratuites

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2005, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 6 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

Le conseil d'administration du 6 octobre 2005 a décidé l'émission et l'attribution de 950.000 actions gratuites dans les conditions exposées ci-après, à des personnes ayant la qualité de salarié ou de dirigeant mandataire social de la société Umanis Sa ou de la société Umanis France Sa, filiale à 100% de la Société :

- chaque bénéficiaire sera titulaire de la totalité des actions ainsi attribuées à l'issue d'un délai d'acquisition de deux ans à compter de ce jour, expirant le 6 octobre 2007 (à 24 heures) (ci-après dénommé également le jour d'acquisition effective), étant toutefois précisé qu'au jour de l'attribution effective des actions, le 7 octobre 2007, chacun des bénéficiaires devra être salarié ou dirigeant de la société Umanis ou de l'une de ses filiales. A défaut, le conseil constatera la caducité immédiate et de plein droit de la décision d'attribution au jour de la cessation des fonctions du bénéficiaire concerné ;
- les actions créées porteront jouissance à compter de la survenance du terme de la période d'acquisition tel que visé ci-dessus ; elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires ; leurs titulaires auront dès ce jour droit de vote ;
- toutefois, les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées par le bénéficiaire pendant un délai de conservation de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition effective par le bénéficiaire. A l'issue de cette période d'indisponibilité de deux ans, s'achevant le 7 octobre 2009, les actions seront librement cessibles dans les formes prévues par la loi et les statuts de la Société.

Le 07 octobre 2007 la période d'acquisition étant arrivée à terme, le conseil d'administration du 31 octobre 2007 a décidé de procéder à l'attribution de 551 250 actions par augmentation de capital.

Le 21 mai 2007, sur délégation de l'AGM du 28 juin 2005, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 830 168 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées

ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 370 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007, a délégué au conseil d'administration les pouvoirs, de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées, s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et, s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le conseil d'administration prend sa décision, étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision ;

Le 19 mars 2008, le conseil d'administration a procédé à l'attribution de 485 077 actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la société Umanis SA ou de la société Umanis France SA, filiale à 100% de la société. Les conditions d'attribution de ces actions gratuites sont les mêmes que celles exposées ci-dessus. Ces attributions d'actions gratuites ont été retraitées en norme IFRS 2, générant pour la période une minoration du résultat de 52 K€ (en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant).

## NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net Part du Groupe	2 223	648
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	24 591 445	22 876 268
<b>Résultat en euros par action</b>	<b>0,09</b>	<b>0,03</b>

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	2 223	648
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	25 814 776	24 837 779
<b>Résultat dilué en euros par action</b>	<b>0,09</b>	<b>0,03</b>

## NOTE 16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	32	57
Emprunt garantis sur créances clients (1)	16 892	15 500
<b>Total</b>	<b>16 924</b>	<b>15 557</b>
Découverts bancaires	290	282
<b>Total</b>	<b>17 214</b>	<b>15 840</b>

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir Note 11) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

### NOTE 17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANT

Néant

### NOTE 18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Indemnités de départ en retraite	516	634
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>	<b>634</b>

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires (y compris la charge d'intérêt liée à l'actualisation des engagements) est incluse en « charges de personnel » du compte de profits et pertes.

**Variation des indemnités de départ en retraite :**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
<b>VARIATION DE L'EXERCICE</b>	<b>-118</b>	<b>42</b>
<b>Variation des provisions au bilan</b>		
Provisions au début de l'exercice	634	592
Variations de périmètre		
Variations de change		
Reclassements (plans sociaux transformés en plan de pré retraite au cours de l'exercice)		
Décassements		
Charge de l'exercice	-118	42
<b>PROVISIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>516</b>	<b>634</b>
<b>Hypothèses actuarielles principales (en %)</b>		
Taux d'actualisation	4,5%	4,5%
Taux d'augmentation des salaires (moyenne)	2,5%	2,5%

Les hypothèses de calcul sont rappelées en note 1.20

**NOTE 19 AUTRES PROVISIONS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	Dotations	Reprises ayant une contre - partie en charge	Reprises sans contre - partie en charge	Reclassements	Variation de périmètre	31/12/2008	Courant au 31/12/08	Non courant au 31/12/08
Provisions pour litiges	64	400					464	464	
Autres provisions pour risques	198		(30)	(26)			142	142	
Autres provisions pour charges	549						549		549
<b>TOTAL</b>	<b>811</b>	<b>400</b>	<b>(30)</b>	<b>(26)</b>			<b>1 155</b>	<b>606</b>	<b>549</b>

La provision pour litige salarié est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du Groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes.

## NOTE 20 PASSIFS EVENTUELS

Le moratoire conclu avec la CCSF étant arrivé à terme, il est probable mais non estimable et non certain que le groupe soit enclin à verser des pénalités de retard et majoration. Il n'est pas aujourd'hui possible d'estimer le montant de ces derniers. Le groupe considère qu'il s'agit de passifs éventuels.

## NOTE 21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs	4 011	3 947
Dettes d'impôt courant		76
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant) <sup>(1)</sup>	13 988	17 661
Autres dettes <sup>(2)</sup>	1 662	2 178
Produits constatés d'avance	1 874	1 299
<b>TOTAL</b>	<b>21 536</b>	<b>25 162</b>

(1) La diminution du montant des dettes fiscales et sociales au 31/12/08 est principalement liée à la fin des moratoires conclu avec la CCSF et les caisses de retraite pour 2 363 K€.

(2) Les autres dettes correspondent principalement au complément de prix Umanis Nord et aux comptes courants créditeurs.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur

**NOTE 22 INSTRUMENT FINANCIER**
**Catégorisation et juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

en K€	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
<b>Titres des sociétés non consolidées</b>		158				158	158
<b>Dépôts et cautionnements, Prêts</b>			1 090			1 090	1 090
<b>Clients</b>			21 245			21 245	21 245
<b>Autres actifs courants</b>			1 231			1 231	1 231
<b>Banques</b>	1 155					1 155	1 155
<b>Valeur mobilière de placement</b>	12					12	12
<b>TOTAL ACTIF FINANCIER</b>	<b>1 167</b>	<b>158</b>	<b>23 566</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 891</b>	<b>24 891</b>

en K€	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
<b>Emprunts portant intérêts</b>					32	32	32
<b>Emprunts garantis sur créances clients</b>					16 892	16 892	16 892
<b>Fournisseurs</b>					4 011	4 011	4 011
<b>Autres dettes courantes</b>					17 525	17 525	17 525
<b>Découverts bancaires</b>	290				0	290	290
<b>TOTAL PASSIF FINANCIER</b>	<b>290</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38 460</b>	<b>38 750</b>	<b>38 750</b>

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

1 - Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.

2 - Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur

3 - Les Prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur

4 - Les Emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif

- 5 – Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur
- 6 – Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan

## NOTE 23 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

### 24.1 Risque de crédit

	Valeur Comptable	dont Dépréciées	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours *	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
<b>Créances clients 2007</b> (Y compris Créances douteuses)	20 477	5 818	18 355	1 119	86	282	161	170	304
<b>Créances clients 2008</b> (Y compris Créances douteuses)	21 245	5 863	19 324	1 291	355	239	29	5	2

### 24.2 Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement, et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

### 24.3 Risque de marché

L'endettement financier du groupe, hors opération de factoring étant peu significatif, Umanis considère ne pas être en situation de risque de taux.

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés anglaises et polonaises. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a plus d'activité dans ces structures.

## NOTE 24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

- Détail des charges de personnel :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements	28 900	30 363
Charges sociales	12 724	13 298
Autres charges de personnel <sup>(1)</sup>	141	288
Indemnités pour départ à la retraite	-118	42
<b>TOTAL</b>	<b>41 646</b>	<b>43 991</b>

▪ Décomposition des charges de personnel par zones géographiques :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
France	40 962	42 664
Reste de l'Europe y compris Maroc	1 375	1 327
<b>TOTAL</b>	<b>41 646</b>	<b>43 991</b>

▪ Effectifs à fin 2008

<i>En nombre</i>	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	557	648
Agents de maîtrise et techniciens	21	27
Employés	169	198
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>747</b>	<b>873</b>

**NOTE 25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Charges de restructuration	-1 652	-2 032
Charges sur Litige Commerciale	-39	364
Produits sur Litige commercial	58	
Pénalité et Amendes	-79	
Autres Charges	-16	-83
Produits sur remboursemant Assurance	20	
Reprise de provision sur fermeture d'établissement		
Autres Produits	16	37
<b>TOTAL</b>	<b>-1 692</b>	<b>-1 714</b>

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

## NOTE 26 RÉSULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3	20
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-27	-81
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-24</b>	<b>-61</b>
Gains de change	6	16
Pertes de change	-566	-159
Autres	-49	1
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>-609</b>	<b>-142</b>
<b>TOTAL RESULTAT FINANCIER NET</b>	<b>-633</b>	<b>-203</b>

## NOTE 27 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### ■ Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2006, 540 k€ d'impôt différé supplémentaire a été activé sur 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Impôts courants		
Impôts différés		-54
<b>TOTAL</b>		<b>-54</b>

### ■ Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>2 232</b>	<b>704</b>
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>-744</b>	<b>-235</b>
<b>Rapprochement :</b>		
Différences permanentes	-186	-359
Déficit reportable filiale espagnole	1 307	

Déficits non activés	-377	
Imputation des déficits non activés		540
Activation des impôts différés actifs		
Différence de taux d'impôt		
<b>Impôt effectivement comptabilisé</b>	<b>0</b>	<b>-54</b>

■ Les différences permanentes sont liées principalement aux éléments suivants :

#### Impôts différés (variation)

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
<b>Situation à l'ouverture</b>	<b>8 087</b>	<b>8 141</b>
<b>Produits (charges) de l'exercice</b>		
Charge d'impôt de la période		-594
Activation des impôts différés		540
dont impôts différés sur retraitements de la période		
dont impôts différés sur activation de déficits		
<b>Situation à la clôture</b>	<b>8 087</b>	<b>8 087</b>

■ Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	8	12			8	12
Frais d'acquisition						
Actualisation des dettes			-17	-31	-17	-31
Autres retraitements de consolidation			-1 753	-1 753	-1 753	-1 753
Autres actifs						
Provisions :						
<i>dont pensions</i>	172	211			172	211
<i>dont autres provisions</i>	183	183			183	183
Autres différences temporaires	32	38			32	38
Reports fiscaux déficitaires	9 840	9 427			9 840	9 427
* dont impot différé actif non reconnu	-377				-377	
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>9 857</b>	<b>9 871</b>	<b>-1 770</b>	<b>-1 784</b>	<b>8 087</b>	<b>8 087</b>
<b>impôts différés au bilan</b>	<b>8 087</b>	<b>8 087</b>				

## NOTE 28 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute <sup>1</sup> / an			Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	222 195,64 €	9 076,80 €	23 416,20 €	UMANIS SA
Olivier POULIGNY (DG)	212 879,76 €	8 442,96 €	21 464,85 €	UMANIS SA
Laurent LEMOIGNE (Administrateur)	-	-	Néant	UMANIS SA

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Aucun bon de souscription d'actions et 750 000 bons de souscription de créateur d'entreprise ont été attribués à des mandataires sociaux

Indemnité de départ à la retraite provisionnée :

- M. L. PIEPSZOWNIK : 24 301
- M. O. POULIGNY : 19 642

## NOTE 29 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat pour l'exercice 2008 s'élèvent à 398 028 €. L'intégralité de ces honoraires ont été facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

### NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/2008	31/12/2007
	Avals, cautions et garanties données	Avals, cautions et garanties données
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
	Autres engagements donnés	Autres engagements donnés
Umanis SA	Umanis s'est engagé à payer un complément de prix aux cédants de la société Héradis. Ce complément de prix au maximum de 300 000 €uro est indexé sur une rentabilité et un certain niveau de chiffre d'affaires annuelle à réaliser d'abord au 31 décembre 2006 et enfin au 31/12/2007. AU 31/12/2008, l'intégralité du complément de prix a été versé au cédant.	Umanis s'est engagé à payer un complément de prix aux cédants de la société Héradis. Ce complément de prix au maximum de 300 000 €uro est indexé sur une rentabilité et un certain niveau de chiffre d'affaires annuelle à réaliser d'abord au 31 décembre 2006 et enfin au 31/12/2007.



## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés du Groupe UMANIS sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

**Laurent PIEPSZOWNIK**

